

Rapport  
du **Groupe de travail sur l'Internationalisation**  
de l'Alliance *Athena*

**Septembre 2012**

# sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : Situation actuelle en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche française en SHS</b> .....	7
1-1 Place de la recherche française dans le contexte européen et international : un dispositif riche et diversifié avec une multiplicité d'acteurs .....	7
1-2 Variabilité de l'internationalisation en termes d'intensité suivant les discipline.....	12
1-3 Nombreux accords internationaux interuniversitaires et émergence de véritables stratégies d'internationalisation des établissements.....	14
1-4 Développement depuis une dizaine d'années de l'offre d'enseignement et de formation à la recherche en langue anglaise mais qui se heurte à des obstacles règlementaires et à la difficulté de délivrer des doubles diplômes.....	15
1-5 Effet de suite important d'une première internationalisation réussie sur la carrière des chercheurs.....	16
1-6 Insuffisance des séjours longs à l'étranger pour les chercheurs émergents et confirmés (bourses, congés sabbatiques, échanges entre universités,projets internationaux).....	17
1-7 Importance des critères bibliométriques internationaux dans la politique de publications des chercheurs .....	18
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE : Mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs à l'étranger</b> .....	21
2-1 La mobilité à l'étranger en SHS : quelques repères.....	21
2-2 Soutien à la mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs et internationalisation des SHS : premiers éléments de prospective .....	25
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE : Attractivité de la France pour les scientifiques de haut niveau et les post-doctorants</b> .....	29
3-1 La spécificité des IEA dans le paysage scientifique français .....	30
3-2 Des procédures de sélection et des conditions d'accueil répondant aux meilleurs standards internationaux.....	32
3-3 Des projets scientifiques au service d'approches innovantes.....	32
3-4 Une forte attractivité scientifique internationale.....	33
3-5 Un mise en réseau porteuse de synergies .....	35
3-6 Vers un développement de l'attractivité de la recherche française .....	36

<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	41
<u>Recommandation 1</u> : Modifier pour l'enseignement supérieur le champ d'application de la Loi Toubon.....	41
<u>Recommandation 2</u> : Favoriser, sous certaines conditions, la mobilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs.....	42
<u>Recommandation 3</u> : Développer l'attractivité internationale de nos établissements.....	43
<u>Recommandation 4</u> : Favoriser la mobilité internationale des étudiants dès le début des parcours académiques.....	45
<u>Recommandation 5</u> : Renforcer le dispositif d'accompagnement au montage de projets européens individuels ou collectifs.....	47
<u>Recommandation 6</u> : Encourager les partenariats et coéditions de revues ou d'ouvrages avec les grandes maisons européennes et internationales .....	47
Références .....	48
Annexe.....	50
Liste des sigles.....	51

## **Signataires**

- Bruno SIRE, président de l'université Toulouse 1 Capitole, président du groupe de travail
- Alain PEYRAUBE, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du Conseil européen de la recherche (ERC)
- Olivier BOUIN, directeur du RTRA-RFIEA (Réseau français des Instituts d'études avancées)
- Pascal MARTY, directeur-adjoint scientifique à l'InSHS du CNRS, responsable du Pôle « Europe et International »
- Michael WERNER, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS

NB : Bernadette MADEUF, présidente de l'université Paris 10 jusqu'en mai 2012, a participé au groupe de travail mais pas à la rédaction finale.

## **PREAMBULE**

Les missions du Groupe de travail (GT) « Internationalisation des sciences humaines et sociales (SHS) » de l'Alliance Athéna ont été ainsi définies par le Directoire de l'Alliance :

1. identifier les forces et les faiblesses de la recherche française en SHS à l'international après avoir dressé au préalable un bilan de la situation existante ;
2. étudier la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs français à l'étranger (au sein de l'Espace européen de la recherche, mais aussi en Asie, en Amériques, en Afrique) ;
3. analyser l'attractivité de la France pour les scientifiques étrangers de haut niveau et pour les post-doctorants.

Le GT s'est réuni à douze reprises depuis sa création à l'automne 2010 (14 février, 11 mars, 7 avril, 27 avril, 17 mai, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet, 24 octobre 2011, 26 janvier, 3 mai, 5 juin, 4 juillet 2012) et a assisté à trois réunions du Directoire de l'Alliance (22 novembre 2010, 23 février 2011, 28 février 2012) ainsi qu'à l'Assemblée générale (27 octobre 2011). Il était composé des membres suivants :

- Bruno SIRE, président de l'université Toulouse 1 Capitole, président du GT
- Alain PEYRAUBE, directeur de recherche émérite au CNRS, Conseil européen de la recherche (ERC), rapporteur du GT
- Olivier BOUIN, directeur du RTRA-RFIEA (Réseau français des Instituts d'études avancées)

- Sophie DUCHESNE-GUILLUY, présidente du Conseil scientifique de l'InSHS du CNRS (jusqu'en juillet 2012)<sup>1</sup>
- Bernadette MADEUF, présidente de l'université Paris 10 (jusqu'en mai 2012)
- Pascal MARTY, directeur-adjoint scientifique à l'InSHS du CNRS, responsable du Pôle 'Europe et International' (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011)
- Jacques VERON, directeur de recherche à l'INED, directeur-adjoint de l'INED (jusqu'au 23 janvier 2012)
- Michael WERNER, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS

La coordination et l'assistance administratives ont été assurées par Mmes Maria-Teresa PONTOIS (EHESS), chargée de mission auprès du Président de l'Alliance Athéna et par Maria-Pina SELBONNE (CNRS-INSHS).

---

<sup>1</sup> Etant en désaccord avec plusieurs formulations et recommandations de ce rapport final, voire avec le rôle de l'Alliance Athéna par rapport à celui du CNRS et de ses instances scientifiques, Sophie Duchesne-Guilluy n'a pas souhaité être associée aux conclusions du rapport. Qu'elle soit ici vivement remerciée pour ses contributions au cours des nombreuses réunions de travail du GT auxquelles elle a participé.

Conformément aux missions confiées au Groupe de Travail, le rapport comprend trois parties :

- la première relative à la situation actuelle en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en SHS ;
- la deuxième consacrée à l'étude de la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs français à l'étranger ;
- la troisième traite de l'attractivité de la France pour les scientifiques étrangers de haut niveau et pour les post-doctorants.

Ces trois parties sont suivies d'un ensemble de recommandations.

## INTRODUCTION

Nul ne peut contester que l'internationalisation représente un facteur concourant à des avancées scientifiques décisives. La diffusion et la circulation des idées et des savoirs, la mobilité des chercheurs d'un pays ou d'un continent à l'autre, la constitution de réseaux interpersonnels, de sociétés professionnelles et savantes composées de chercheurs d'horizons différents, constituent depuis longtemps des dynamiques solides, à la fois en termes de production spécialisée de connaissances et de réflexion interdisciplinaire.

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ne saurait toutefois être considérée comme un objectif en soi qui serait synonyme d'« excellence » scientifique. Il existe aussi des recherches de très haut niveau qui sont menées sur un plan régional ou national sans ouverture internationale, à condition toutefois qu'elles s'efforcent d'atteindre une montée en généralité par la comparaison ou les problématiques déployées. L'internationalisation doit donc être appréciée plutôt comme **un moyen** permettant d'atteindre une certaine forme d'« excellence » scientifique et comme **un vecteur de rayonnement** de celle-ci dans le vaste champ des connaissances scientifiques.

La multiplication, aujourd'hui, des sources et des lieux de savoir au niveau mondial, l'extraordinaire développement des moyens de diffusion des connaissances, la vive concurrence à laquelle se livrent les grandes institutions universitaires mondiales, le rôle moteur des carrières individuelles dans la professionnalisation de la recherche, la question centrale de l'évaluation externe de la production scientifique et de son financement, créent un contexte au sein duquel l'internationalisation devient une « ardente obligation » pour les chercheurs, pour les institutions universitaires et académiques, ainsi que pour les politiques publiques de soutien à la recherche aux niveaux local, régional, national, européen et mondial.

Dès lors qu'on souhaite renforcer l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en SHS, il apparaît nécessaire non seulement de distinguer ces deux dimensions de *moyen* et de *vecteur* de l'« excellence » scientifique, mais également de s'interroger sur l'ampleur de la diversité des objets d'études en SHS, moins universels assurément que dans les autres sciences, tant ils peuvent différer d'une société à l'autre, étant le résultat de faits de culture, ainsi que sur la centralité des langues dans la détermination des approches de certaines disciplines et sur l'exigence du comparatisme.

L'ensemble de ces considérations a été intégré dans le GT pour penser, en termes dynamiques, les différents éléments de nature à fonder une véritable politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en SHS.

Après avoir dressé un bilan de la situation actuelle grâce à une analyse d'indicateurs rendant compte de l'intensité de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche française en SHS dans une perspective comparative, le GT a sélectionné un certain nombre de problèmes et de thématiques dont l'étude détaillée est fournie dans les deuxième et troisième parties du rapport. Une analyse des recommandations sur l'internationalisation des SHS françaises telles qu'elles ont été formulées dans plusieurs rapports précédents (rapport-Supiot, rapport-Godelier, rapport-Maurel, etc.) a aussi été

menée. Elle a permis de mesurer les progrès accomplis et les difficultés persistantes, ainsi que l'émergence de nouvelles questions prioritaires liées aux transformations ayant affecté les dispositifs de recherche français et international de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le GT a enfin articulé son travail avec le rapport « Stratégie nationale de recherche et d'innovation » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2009), et notamment les réflexions qu'avaient conduites le groupe de travail consacré au positionnement international de la recherche française dans l'élaboration de ce rapport.



**Situation actuelle en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche française en SHS**

**1.1. Place de la recherche française dans le contexte européen et international : un dispositif riche et diversifié avec une multiplicité d'acteurs**

L'assertion, qu'on trouve répétée à maintes reprises, selon laquelle la recherche française en SHS manque de visibilité internationale ne trouve pas de vérification empirique. Certes, les paradigmes typiquement français qu'ont constitués l'Ecole des Annales en histoire, le structuralisme en anthropologie, linguistique et études littéraires, la déconstruction en philosophie, en un mot ce que les Américains de la Côte-Est ont labellisé comme étant la « *French theory* », pour la vanter ou la persifler, ne représentent plus aujourd'hui des cadres théoriques et méthodologiques dominants dans la recherche en SHS. Mais la recherche française dispose d'un dispositif de qualité, riche et diversifié, dans bon nombre de domaines essentiels, en économie et gestion, en sciences cognitives, en histoire, en sciences du langage, en anthropologie, etc. (voir ci-dessous la répartition des projets européens retenus en fonction des domaines disciplinaires).

A l'instar des autres secteurs de la recherche (sciences de la matière, de la nature et de la vie), les SHS françaises tiennent correctement leur rang international. Elles occupent ainsi la deuxième ou troisième place, derrière le Royaume-Uni, voire les Pays-Bas, au niveau européen, et le troisième ou quatrième rang, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et parfois les Pays-Bas, sur le plan international.

Il suffit, pour s'en convaincre, de recenser le nombre de projets français en SHS retenus par le Conseil européen de la recherche (ERC), qui représente un des principaux indicateurs de l'« excellence » européenne en matière de recherche. De 2007 à 2011, à travers huit appels à propositions pour les jeunes chercheurs (programme *Starting-Grant*) et les chercheurs confirmés (programme *Advanced-Grant*), on dénombre le nombre de lauréats suivants pour un ensemble de 460 projets financés sur 5251 projets soumis (taux moyen de sélection : 8.76 %) :

- 143 Britanniques (31 %)
- 56 Néerlandais (12 %)
- 53 Français (11.5 %)
- 42 Allemands (9 %)
- 41 Italiens (9 %)
- 28 Espagnols (6 %)
- etc.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Pour l'ensemble des secteurs disciplinaires, y compris les SHS, les résultats sont les suivants : 545 projets britanniques financés sur un total de 2521, soit 21.6 %, 343 allemands (13.6 %), 331 français (13.1 %), 194 néerlandais (7.7 %), 171 suisses (6.8 %), 170 italiens (6.7 %), 146 espagnols (5.8 %), etc. Source : Conseil scientifique de l'ERC, juin 2012.

Pour les deux dernières années 2010 et 2011, où les taux de sélection sont désormais de l'ordre de 10 % environ, sur 265 projets retenus pour financement, on compte 88 projets britanniques, 33 français, 32 néerlandais, 25 italiens, 21 allemands, 13 espagnols.

Il existe, certes, un fossé profond entre les résultats de la Grande-Bretagne, d'un côté, et ceux des autres grands pays européens, de l'autre, mais cet écart trouve une explication naturelle dans le fait que les Britanniques soumettent beaucoup plus de projets<sup>3</sup>. Si on s'en tient ainsi au dernier appel d'offres de 2011 concernant le programme « *Advanced Grant* », on recense 133 propositions britanniques, 84 italiennes, 44 allemandes, 42 néerlandaises, 40 espagnoles, 36 françaises<sup>4</sup>. Si on calcule, en conséquence les taux de succès des différents pays, en recensant le nombre de projets financés par rapport au nombre de projets soumis, le classement est différent et la France y occupe la première position :

France : 13.8 %

Grande-Bretagne : 12 %

Italie : 11.9 %

Allemagne : 11.3 %

Pays-Bas : 9.5 %

Espagne : 7.5 %

La recherche française en SHS se caractérise aussi par une concentration de performances dans un nombre limité de domaines de recherches. La répartition des 53 projets français financés en fonction des six secteurs de l'ERC, dont la nomenclature a été reprise presque telle quelle par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est la suivante :

- 17 projets financés en SH-4 (*Human mind and its complexity*)
- 12 projets en SH-1 (*Individuals, Institutions and Markets*)
- 11 projets en SH-6 (*The Study of Human past*)
- 9 projets en SH-2 (*Institutions, values and beliefs, and behaviour*)
- 3 projets en SH-5 (*Cultures and cultural production*)
- 1 projet en SH-3 (*Environment and Society*).

Une répartition en disciplines plus classique donne les résultats :

- Economie et gestion : 14
- Histoire (y compris histoire des sciences et histoire de l'art) : 11
- Linguistique (y compris psycho-linguistique) : 9
- Anthropologie (y compris paléo-anthropologie) : 7

---

<sup>3</sup> Un facteur très favorable aux grandes universités britanniques est le fait qu'un nombre très important de chercheurs étrangers les choisissent comme institutions d'accueil. Ceci est un véritable indicateur de l'attractivité de la recherche au plan international. Les organismes et établissements français enregistrent sur ce point des résultats beaucoup moins encourageants.

<sup>4</sup> Source : Conseil scientifique de l'ERC, juin 2012.

- Neuro-psychologie : 5
- Philosophie : 3
- Géographie : 1
- Littératures : 1
- Sociologie : 1
- Sciences politiques : 1

D'autres indicateurs européens confirment ces résultats, même si certains d'entre eux sont un peu moins satisfaisants<sup>5</sup>. On relève ainsi :

- 11 participations françaises sur les 19 projets retenus dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel d'offres du programme « Coopération » du 7<sup>ème</sup> programme-cadre européen, dont deux avec un chercheur français comme porteur de projet (pour 4 néerlandais, 3 britanniques, 3 italiens, 2 allemands, 1 espagnol) ;
- 3 projets portés par des chercheurs français (deux en linguistique, un en archéologie) sur un ensemble de 7 programmes en cours en juin 2010 dans le cadre des anciens « *Research Networking Programmes* » de la Fondation européenne de la sciences (ESF), les autres étant 2 projets allemands, 1 italien, 1 espagnol ;
- une participation française dans toutes les 29 actions européennes COST (*European Cooperation in Science and Technology*) dont 5 d'entre elles (3 en linguistique, 1 en archéologie, 1 en histoire) sont coordonnées par des chercheurs français, pour 5 autres britanniques, 4 allemandes, 4 néerlandaises, 4 belges, 2 espagnoles, 2 hongroises, 1 autrichienne, 1 irlandaise et 1 polonaise.

Cette position, dont on peut penser qu'elle reste modeste, mais que le GT a trouvé somme toute honorable et ne légitimant pas le pessimisme ambiant sur un soi-disant crépuscule des SHS françaises, ne saurait toutefois masquer le fait que si le dispositif est riche et diversifié, il souffre de disparités propres à la France en termes de répartition entre, d'une part les organismes de recherche, les fondations et les établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas des universités (RTRA d'économie de Toulouse et de Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, Fondation nationale des sciences politiques entre autres), d'autre part les universités. Cette distance a été analysée par le GT comme étant une faiblesse pour l'avenir.

Pour illustrer cette lacune, il suffit de prendre connaissance de la liste suivante qui recense les institutions d'accueil qui gèrent et administrent cinq ou plus de cinq projets ERC en SHS de 2007 à 2011 :

**1. CNRS, Paris, FR : 21**

2. University College of London, UK : 15

3. London School of Economics & Political Science, UK : 14

3. University of Oxford, UK : 14

3. Universiteit van Amsterdam, NL : 14

---

<sup>5</sup> Une enquête est en cours au sein de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) du MESR sur l'ensemble des recherches financées en SHS dans le cadre du 7<sup>ème</sup> programme cadre européen (données accessibles grâce au moteur de recherche CORDA). Elle permettra assurément d'avoir une meilleure connaissance de la position française.

- 6. University of Cambridge, UK : 12
- 7. Katholieke Universiteit Leuven, BE : 10
- 7. Universiteit Leiden, NL : 10
- 7. University of Edinburgh, UK : 10
- 10. Fondation Jean-Jacques Laffont (Université Toulouse 1 Capitole), FR : 9**
- 11. The Hebrew University of Jerusalem, IL : 7
- 11. Universitat Pompeu Fabra, Barcelona, ES : 7
- 11. Vereniging Voor Christelijk Hoger Onder. Wetensch. Ond., Amsterdam, NL : 7
- 14. Centre de Recerca en Economia Internacional (CEI), Barcelona, ES : 6
- 14. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Paris, FR : 6**
- 14. MPG (Max-Planck G.), Munich, DE : 5
- 14. Stockholms Universitet, Stockholm, SE : 6
- 18. European University Institute, Florence, IT : 5
- 18. Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), Paris : 5**
- 18. Helsingin Yliopisto, Helsinki, FI : 5
- 18. Radboud Universiteit Nijmegen, NL : 5
- 18. Universitaet Hamburg, DE : 5
- 18. Universitat Autònoma de Barcelona, ES : 5
- 18. University of Leeds, UK : 5

Les autres institutions françaises accueillant moins de cinq projets ERC ne sont pas non plus des universités, à l'exception de l'une d'entre elles :

- ENS-Ulm : 2
- MSH Ange Guépin, Nantes : 2
- ARMINES : 1
- CEA : 1
- DFKP (Deutsches Forum für Kunstgeschichte Paris) : 1
- Ecole d'Economie de Paris (EEP), Paris : 1
- Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Paris : 1
- Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, Paris : 1

Il importe toutefois de souligner qu'une grande partie des boursiers ERC du CNRS sont des enseignants-chercheurs membres d'UMR qui ont choisi, pour des raisons de *portage* et de gestion administrative, le **CNRS** comme institut d'accueil et non l'université à laquelle ils sont rattachés. La place des universités n'est donc pas aussi marginale que les chiffres présentés laissent à penser mais le fait que leurs enseignants-chercheurs privilégient une autre institution d'accueil est un indicateur préoccupant pour elles.

A titre de comparaison, on retrouve cette faiblesse des universités françaises pour l'ensemble des disciplines (sciences de la matière, de la nature, de la vie, y compris les SHS), le classement des institutions d'accueil qui gèrent et administrent plus de 15 projets ERC étant le suivant :

- 1. **CNRS, FR : 124**
- 2. University of Cambridge, UK : 76
- 3. University of Oxford, UK : 72
- 4. Max Planck Society, DE : 62

5. Swiss Federal Institute of Technology (EPFL), Lausanne, CH : 52
6. Hebrew University of Jerusalem, IL : 45
7. Swiss Federal Institute of Technology (ETH), Zurich, CH : 43
8. Imperial College, London, UK : 42  
University College of London, UK: 42
10. Weizman Institute, Tel-Aviv, IL : 30
11. **CEA, FR : 29**
12. **INSERM, FR : 28**
13. University of Leuven, BE : 26
14. University of Bristol, UK : 24
15. University of Munich, DE : 23  
Leiden University, NL : 23  
University of Edinburgh, UK : 23  
University of Zurich, CH : 23
19. University of Amsterdam, NL : 21  
University of Helsinki, FI : 21
21. Karolinska Institute, SE : 20  
**INRIA, FR : 20**  
Spanish National Research Council, ES : 20  
Technion Institute of Technology, IL : 20
1. Free University of Amsterdam, NL : 19  
Radboud University Nijmegen, NL : 19
27. University of Groningen, NL : 18  
Aarhus University, DK : 18
29. Medical Research Council, UK : 17  
**Institut Pasteur, Paris, FR : 17**  
Utrecht University, NL : 17  
University of Geneva, CH : 17  
University of Heideleberg, DE : 17  
University of Vienna, AT : 17
35. Lund University, SE : 16  
University of Copenhagen, DK : 16  
Technical University of Munich, DE : 16 <sup>6</sup>

Pour mieux saisir les raisons qui pourraient motiver la faible réponse des enseignants-chercheurs et chercheurs français aux appels d'offre européens, ainsi que la différence de mobilisation entre universités et organismes de recherche, le GT a mis au point une enquête exploratoire, via un questionnaire en ligne auprès de porteurs de projets financés au niveau européen.

Une analyse sommaire de cette enquête a permis de souligner plusieurs points importants. La participation des Français aux projets européens est apparue indissociable de la question générale de l'internationalisation des carrières en SHS, moins assurée en France que dans les autres grands pays européens, plus affirmée dans des organismes tels que le CNRS que dans les universités. La solution de problèmes

---

<sup>6</sup> Source : Rapport annuel 2011 de l'ERC, p. 72.

techniques a été aussi perçue comme décisive par les communautés : maîtrise insuffisante de la langue anglaise pour construire et ensuite gérer les projets, manque de soutien de la part de professionnels connaissant les règles et recommandations de l'Union Européenne pour la mise au point des parties administratives et financières des propositions.

Le rôle des agents techniques et administratifs du CNRS (ingénieurs de projets européens) qui interviennent pour aider les chercheurs dans l'élaboration des projets a été clairement jugé comme déterminant. Pour autant, ce soutien est inégal d'une délégation régionale à l'autre, sans parler du manque d'enthousiasme, voire du refus de certains personnels du CNRS d'apporter leur aide à des enseignants-chercheurs qui souhaitent que la gestion de leur projet soit assurée par l'université qui les emploie, et non par le CNRS.

Cette assistance, lorsqu'elle existe, ne suffit pas non plus à entraîner les chercheurs et enseignants-chercheurs qui évoluent dans des environnements où la recherche de financements européens n'est pas courante, et qui n'ont pas eu d'expérience individuelle de mobilité internationale, à quelque étape que ce soit de leur carrière. Autrement dit, ce ne sont pas des individus, mais des collectifs qu'il convient de motiver, tandis que les individus devraient surtout se voir offrir les moyens nécessaires à la mobilité qui prédispose à une internationalisation du financement de la recherche.

On notera enfin que cette enquête sur l'internationalisation a fait ressortir les risques d'une fracture au sein de la communauté scientifique des SHS. Certains sentiments d'envie, mais aussi de dédain réciproque entre chercheurs habitués à bénéficier de financements européens et ceux qui n'y recourent pas ou peu a été directement perceptible dans les réponses au questionnaire. Maintenir des ponts entre les uns et les autres et faire profiter les seconds de l'expérience des premiers sans manifestation d'arrogance est indispensable si on veut vraiment contribuer à une meilleure internationalisation des SHS.

## **1.2. Variabilité de l'internationalisation en termes d'intensité suivant les disciplines**

Au-delà des classements par pays et de la place qu'y tient la France, il est particulièrement tentant de vouloir mieux connaître l'intensité de l'internationalisation par discipline ou par champ disciplinaire plus vaste. Une telle entreprise se heurte toutefois à une triple difficulté qui conduit à relativiser – sans les invalider complètement pour autant – les données connues à ce sujet, qui restent très incomplètes.

La première difficulté est d'ordre statistique. Il n'existe pas d'indicateur composite sur l'intensité de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche par discipline. Il faudrait de fait réunir des statistiques sur différentes caractéristiques pour être en mesure de comparer l'intensité de l'internationalisation des disciplines entre elles au niveau national et les confronter ensuite avec celles qui sont disponibles aux niveaux européen ou international.

En matière d'enseignement supérieur, cela supposerait par exemple de rassembler des véritables séries de données statistiques par discipline concernant le nombre d'étudiants et de doctorants étrangers, le nombre d'enseignants-chercheurs étrangers dans nos universités, la proportion des sources non françaises dans les principaux manuels et ouvrages de références, la part des étudiants/doctorants français et celle des enseignants-chercheurs ayant acquis au moins une expérience universitaire à l'étranger, le nombre d'accords internationaux de formation interuniversitaire.

En matière de recherche, il serait nécessaire de disposer de données bibliométriques et de citation fiables par discipline (voir plus loin la section 1.7) ainsi que de relevés sur le pourcentage de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui dirigent des projets européens ou internationaux, qui publient dans les grandes revues internationales et/ou qui sont engagés dans les comités éditoriaux de ces périodiques, qui participent activement dans les instances dirigeantes des grandes sociétés savantes internationales.

Ces données sont encore inexistantes ou très fragmentaires. Un effort ultérieur devra être consenti pour les développer, les consolider et les centraliser, éventuellement au niveau de l'Alliance Athéna. Elles seules permettront de mesurer avec un certain crédit l'internationalisation des diverses disciplines des SHS, non pas pour tirer des conclusions définitives en conférant à ces indicateurs quantitatifs une valeur absolue, mais pour mieux situer les enjeux du problème sur la base d'éléments quantifiés pertinents.

La seconde difficulté est d'ordre ontologique. Même si toutes les disciplines des SHS ont vocation à prendre part aux échanges internationaux et à sortir des frontières nationales, elles ne sont pas toutes enclines à manifester une même propension naturelle à l'internationalisation. Comme cela a déjà été mentionné dans l'introduction, certains objets d'études en SHS sont moins universels que dans les autres sciences, puisqu'ils diffèrent d'une société à l'autre et sont le résultat de faits de culture. Ceci est également le cas au sein même des SHS, véritable mosaïque de diverses disciplines. La centralité de la langue dans les publications et l'exigence du comparatisme constituent ainsi des dimensions plus ou moins importantes dont il faut tenir compte.

Des disciplines comme les sciences économiques, la gestion ou la linguistique sont à l'évidence plus fortement « intégrées » ou « convergentes » au niveau international, non seulement parce qu'elles recourent systématiquement à des langues étrangères, mais aussi parce que leurs objets de recherche et les méthodologies qui en découlent sont plus universaux. D'autres secteurs de recherche comme l'histoire, l'anthropologie, la philosophie, la littérature ou la philologie sont assurément moins internationalisés. Il en résulte que toute comparaison interdisciplinaire doit prendre en considération ce déséquilibre afin d'éviter jugements hâtifs et conclusions erronées.

La troisième difficulté, enfin, est d'ordre analytique. Quels que soient les résultats qualitatifs, différenciés par discipline, qu'on peut retirer d'indicateurs quantitatifs sur l'intensité de l'internationalisation, il convient de garder à l'esprit qu'intensité n'est pas synonyme d'efficacité. L'efficacité d'une stratégie ou d'une politique d'internationalisation se mesurera en effet à l'aune des résultats – qualitatifs et quantitatifs – obtenus en regard des objectifs de départ, fixés en fonction des nécessités disciplinaires et des moyens consentis. De même, l'intensité de l'internationalisation

n'est pas synonyme d'« excellence » scientifique en matière de formation ou de recherche, même si de manière adaptée, elle peut constituer un moyen et un vecteur de celle-ci.

Le GT a estimé qu'il était important de mieux saisir cette variabilité de l'internationalisation en termes d'intensité suivant les disciplines pour mieux définir une stratégie d'internationalisation des SHS, mais a conclu qu'en l'état actuel des données disponibles, il n'était pas en mesure de proposer une analyse et des conclusions assurées, en dehors des quelques orientations soulevées ci-dessus.

### **1.3. Nombreux accords internationaux interuniversitaires et émergence de véritables stratégies d'internationalisation des établissements**

Pour les grandes universités comme pour le CNRS, le nombre d'accords passés avec des partenaires étrangers peut être considérable, tout comme leur variété. Mais le contenu de ces accords qui ont été accumulés au fil des ans, et surtout leur fonctionnement, n'autorisent pas toujours la promotion d'une authentique internationalisation de la recherche et des formations à la recherche. Certains établissements, au demeurant, ont commencé à les épousseter, en vue d'un meilleur rendement. Cette démarche nous a paru indispensable.

Il faut sans doute distinguer différentes catégories d'accord. Il y a tout d'abord les accords indiscutablement souhaitables qui relient entre elles plusieurs universités européennes au sein du programme Erasmus. Ils supposent des missions d'enseignants à l'étranger, mais l'objectif premier est la mobilité étudiante qu'il faut encourager. Un second type d'accords est lui aussi plutôt tourné vers la formation : ils sont centrés sur la création de diplômes qui intègrent un semestre ou plus à l'étranger, accompagnés le cas échéant (moins fréquent) d'accords bilatéraux permettant une codiplômation. Il faut aussi noter le développement de formations *off-shore* (parfois clés en mains) qui supposent l'envoi d'enseignants en mission d'enseignement sur place. Le déploiement de telles initiatives, encore en nombre limité, doit être encouragé.

D'autres accords concernent davantage la recherche et des séminaires de formation, au niveau doctoral, et parfois au niveau master. Ils sont le plus souvent conclus grâce à l'engagement personnel d'enseignants au sein de leurs réseaux, à l'issue de séjours prolongés à l'étranger ou à l'occasion de collaborations ou de rencontres scientifiques. Les établissements cadrent ensuite ces activités dans des conventions en bonne et due forme signées au niveau présidentiel. Parfois, ce sont les présidents d'établissement eux-mêmes, français ou étrangers, qui décident, après avoir constaté l'intérêt de tel ou tel partenaire déjà entré dans une coopération partielle, d'organiser un partenariat plus formel.

A l'heure actuelle, plusieurs universités, notamment celles qui accordent une importance à l'internationalisation, qui ont souvent choisi de nommer un vice-président en charge des relations internationales et qui disposent d'un service administratif et gestionnaire pour traiter les différents échanges, ont pris conscience du capital que représentent tous ces accords, tout en ayant constaté que l'effort consenti pour les rendre efficaces devait être mieux distribué. L'heure est donc un peu partout à celle du recensement, de



l'agencement d'une cartographie, et d'un bilan complet de l'existant pour mieux dessiner une stratégie internationale organisée. Ce souci de rationalisation, nécessaire, ne doit cependant pas conduire au découragement d'initiatives qui pourraient sembler marginales, eu égard aux projets centralisateurs. On sait en effet que ces interventions, en dehors de cadres fermement établis, sont souvent les plus originales et les plus prometteuses pour l'avenir.

#### **1.4. Développement depuis une dizaine d'années de l'offre d'enseignement et de formation à la recherche en langue anglaise mais qui se heurte à des obstacles règlementaires et à la difficulté de délivrer des doubles diplômes**

L'internationalisation de la recherche s'appuie aussi sur la possibilité de communiquer dans des langues autres que le français. Suivre des enseignements, notamment au niveau de la licence et du master, en anglais voire dans une autre langue majeure pour son domaine de recherche, est une façon parmi d'autres d'acquérir une familiarité avec des langues et cultures étrangères. De fait, plusieurs établissements d'enseignement supérieur ont commencé à développer une offre de cours en anglais. C'est particulièrement le cas en économie (voir par exemple les programmes de l'Ecole d'économie de Toulouse ou de l'Ecole d'économie de Paris), mais aussi dans d'autres disciplines des SHS et dans d'autres institutions, par exemple en sciences politiques à la FNSP dans le cadre de la nouvelle école d'affaires internationales, en linguistique à l'EHESS où les séminaires doctoraux sont offerts en français, anglais et chinois, etc.

L'objectif est à la fois de former les étudiants français dans la langue de communication considérée comme la langue scientifique internationale, et d'attirer les étudiants étrangers en France. L'accueil et la fidélisation d'étudiants et de chercheurs étrangers, dont on peut raisonnablement penser qu'ils formeront les futures élites des pays émergents, sont en effet un facteur important d'une politique d'internationalisation. Il est bien connu que les lieux d'étude choisis fondent l'influence culturelle d'un pays dont les conséquences économiques peuvent être essentielles<sup>7</sup>.

La France, à ce sujet, accuse un certain retard par rapport aux Etats-Unis ou au Royaume Uni, pays qui ont décidé de faire de l'enseignement supérieur une véritable industrie, n'hésitant pas à facturer des frais de scolarité élevés (9.000£, soit 11.500€ par an au Royaume-Uni, pas moins de 30.000\$ par an aux Etats-Unis dans les meilleures universités). 31% d'étudiants étrangers ont pourtant choisi les Etats-Unis comme pays d'accueil en 2010, 17% le Royaume-Uni, 12% l'Australie et la France, 10% l'Allemagne, 6% le Japon, 3% le Canada, l'Italie et la Russie<sup>8</sup>. La plate-forme européenne *Study Abroad*

---

<sup>7</sup> Une étude réalisée par la NAFSA (*Association of International Educators*, Etats-Unis) a ainsi évalué à 18,78 milliards de dollars la contribution nette (après déduction des bourses et subventions consenties par les Etats-Unis) des étudiants étrangers et de leurs familles à l'économie américaine pour l'année universitaire 2008-2009. Source: *US S/T/E Highlights*, November 2010, page 12 (*European Union Delegation to the United States of America – For internal use only*).

<sup>8</sup> Selon *Le Monde* du 2 août 2012 (page 2), la France, avec 285.000 étudiants étrangers accueillis par an, serait désormais quatrième, derrière l'Australie.

note une explosion des demandes de candidatures des pays en crise pour aller étudier ailleurs que chez eux : + 162% pour les Grecs, +156% pour les Espagnols, +140% pour les Portugais, +181% pour les Italiens, entre les premiers semestres 2011 et 2012 (cf. *Le Monde* du 2 juillet 2012). Mais la France, jusqu'à maintenant, n'a pas été parmi les pays les plus attractifs, malgré des frais de scolarité peu élevés. Les destinations privilégiées ont été la Norvège, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, sans doute parce que ces pays ont l'avantage d'offrir des formations en langue anglaise.

De fait, la modicité des frais d'inscription dans les universités françaises pour les étudiants étrangers, loin d'être un atout, pourrait même constituer un handicap, comme le constate Bernard Laborde, du site *Study Abroad*<sup>9</sup>. Le critère essentiel qui détermine le choix des étudiants étrangers est l'offre de formation et les langues dans lesquelles elle est dispensée.

Cette politique d'ouverture à d'autres langues que le français se heurte toutefois en France à un obstacle majeur, puisque la loi française l'interdit en vertu d'un principe constitutionnel renforcé par la loi dite « Toubon » (loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française). De même, la réglementation française n'autorise pas les soutenances de thèses en langue étrangère. De fait, certains établissements prennent le risque de contrevenir à la loi. Ce contournement de la loi s'observe également à d'autres niveaux : l'ANR a ainsi exigé, pour rendre possible une évaluation internationale, que les projets déposés dans le cadre des Investissements d'avenir (Equipex, Labex, Idex) soient également disponibles en anglais. Quelle que soit la position que l'on adopte sur la question de l'usage de l'anglais dans la production scientifique, il est certain que la réglementation en usage en France n'est plus adaptée aux objectifs d'internationalisation fixés par ailleurs.

### **1.5. Effet de suite important d'une première internationalisation réussie sur la carrière des chercheurs**

Ce n'est pas tellement le volume de la mobilité internationale qui a augmenté pendant la dernière décennie, mais son degré de structuration, notamment au niveau de la formation doctorale. Des collèges doctoraux binationaux et européens, préparés en amont par des cursus de master « recherche » internationaux, forment aujourd'hui un nombre croissant de jeunes chercheurs. Souvent couplés à des conventions de cotutelle de thèse, ils constituent maintenant le noyau du processus d'internationalisation de la formation à la recherche par la recherche. En l'absence d'indicateurs plus complets concernant l'ensemble des formations et des flux, le champ franco-allemand offre un point d'observation privilégié pour faire apparaître quelques tendances majeures.

Ici, l'expérience d'institutions comme l'Université franco-allemande, le CIERA (Centre d'études et de recherches sur l'Allemagne), le Centre Marc Bloch, créés respectivement en 1999, 2001 et 1993, permettent de faire un premier bilan des initiatives de structuration par discipline ou groupe de disciplines ainsi que des effets sur le devenir

---

<sup>9</sup> « Un cursus à 200 euros n'inspire pas forcément confiance ... Les universités et les écoles sont aujourd'hui des marques, qui doivent se vendre le plus cher possible » (*Le Monde*, op. cit. p. 2).

des doctorants formés à travers ces filières binationales. Plusieurs points positifs peuvent d'ores et déjà être relevés.

Il en est ainsi de l'organisation de la formation doctorale allemande en « collèges doctoraux » (*Graduiertenkollegs*) soutenus, dans leur très grande majorité, par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (Agence nationale de recherche allemande). Elle est ressentie, par les doctorants français, comme un avantage indéniable : cadre de discussion stimulant, meilleure intégration dans des recherches collectives, etc. Les collèges doctoraux franco-allemands tentent de mobiliser ces atouts, mais ils restent handicapés par une forte asymétrie de financement en contrats doctoraux.

De plus, contrairement à certaines craintes exprimées au départ, les formations binationales n'ont pas conduit à un allongement de la durée moyenne des thèses, mais, au contraire, à une légère réduction. Tout en étant binationales, ces formations s'ouvrent, de fait, plus facilement sur des constellations tri- ou quadrilatérales, incluant des stations supplémentaires dans des pays d'Europe centrale, anglo-saxons ou scandinaves. Loin de construire une exclusivité, les formations franco-allemandes réussies constituent une première étape à une internationalisation plus large des carrières de jeunes chercheurs.

Les atouts d'une formation internationale commencent à être reconnus par les instances de recrutement de l'enseignement supérieur et de la recherche tant en France qu'à l'étranger. Même s'il mérite d'être nuancé selon les secteurs disciplinaires, les lieux et les pays, ce constat montre les débuts d'un changement, encore timide mais bien réel, qui, en faisant sauter quelques verrous nationaux, produit des effets importants sur la carrière des jeunes chercheurs en SHS.

À partir de là, l'expérience doit être élargie dans deux directions : d'une part, horizontalement, vers d'autres pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie, et, de l'autre, verticalement, vers les post-doctorants qui, en SHS et à l'exception des secteurs de l'économie et des sciences cognitives, constituent un niveau de formation encore très peu structuré.

#### **1.6. Insuffisance des séjours longs à l'étranger pour les chercheurs émergents et confirmés (bourses, congés sabbatiques, échanges entre universités, projets internationaux)**

Même si les enseignants-chercheurs et les chercheurs peuvent organiser des séjours de recherche à l'étranger, en bénéficiant des différentes opportunités qui leur sont offertes (congés pour recherches ou conversions thématiques ou CRCT, accueils en délégations entre autres) ou grâce à des arrangements individuels (utilisation de la période de congés, service annuel accompli en un semestre, libérant ainsi l'autre), le fait est que le faible nombre d'instruments réglementairement garantis est un obstacle majeur.

Avant la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), le nombre de CRCT ou d'accueils en délégation auprès des organismes de recherche étaient négociés entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les universités et les établissements publics

à caractère scientifique et technologique (EPST). Dès lors que les universités sont passées aux RCE et gèrent désormais leur politique de ressources humaines et leur masse salariale dans leur intégralité, la définition des modalités des congés sabbatiques et des accueils en délégation relèvent désormais de la politique des établissements. Le GT a estimé que ce changement était positif, même s'il conduit inévitablement à des politiques d'établissement à plusieurs vitesses.

D'autres formes d'échanges sont possibles : échanges coordonnés en bilatéral ou dans un réseau. Mais ce type de mécanisme suppose en amont que les partenaires se connaissent déjà (les institutions tout comme les enseignants intéressés), que les charges d'enseignement sont adaptables, que la langue utilisée en cours soit comprise des étudiants. Ce qui semble praticable au niveau du doctorat ou du master devient beaucoup plus complexe si les enseignants interviennent dans le cadre de la licence.

### **1.7. Importance des critères bibliométriques internationaux dans la politique de publications des chercheurs**

Cette question fait l'objet d'intenses débats au sein de la communauté française en sciences humaines et sociales, puisqu'elle touche à la fois à la question du format et de la langue de publication, ainsi qu'à la diversité des domaines de recherche qui composent l'ensemble des SHS. Dans certaines disciplines, ce sont les publications en langue anglaise et sous la forme d'articles dans des revues internationales qui sont valorisées. Dans d'autres, en revanche, la publication d'ouvrages, fussent-ils en français ou dans des langues autres que l'anglais, a une importance majeure.

Tous les enseignants-chercheurs et chercheurs sont néanmoins confrontés aujourd'hui à une exigence accrue de publication dans des revues internationales à comité de lecture, que ce soit pour leur évaluation personnelle ou dans le cadre d'évaluations collectives portant sur les unités de recherche ou sur les projets soumis à des agences de financement. Cette exigence s'incarne à travers deux types d'indicateurs : les indicateurs de citations et les indicateurs de production.

Les indicateurs de citations sont le fruit d'outils inventés à l'origine pour faciliter le repérage de la littérature essentielle sur un sujet. Détournés de leur but initial, ils ont ensuite été développés, notamment par des entreprises privées, pour permettre de mesurer les performances en recherche des individus. Ils sont faciles à consulter, mais ils sont aussi critiqués, aussi bien par les chercheurs eux-mêmes que par les spécialistes de ces outils bibliométriques qui n'ont pas manqué de relever les nombreuses lacunes, insuffisances et faiblesses de ces outils, surtout dans le domaine des SHS.

Pour la plupart d'entre eux, ils reposent de fait sur des recensements très partiels de revues, et uniquement de revues, et offrent des formes d'objectivation simpliste de la réputation d'un chercheur dont on voit bien, à l'expérience, qu'elle n'est pas toujours en rapport avec l'influence de son œuvre (voir à ce sujet le rapport de l'Académie des sciences du 17 janvier 2011 intitulé « Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation des chercheurs »). Les calculs de facteur d'impact ou autres indices H, G, etc., pour évaluer les performances d'un chercheur en SHS ne sont pas appropriés, c'est bien connu, mais à défaut d'autres instruments plus satisfaisants qui n'existent pas pour

l'instant et qu'il faudra assurément créer, il faut bien reconnaître qu'ils sont quand même utilisés dans les instances internationales, ce qui nuit à la visibilité internationale de la recherche française.

En ce qui concerne les indices de production, les simples recensements et comptages des productions scientifiques, et plus spécifiquement des articles dans des revues dites « internationales à comité de lecture », comme le pratiquent en général les instances d'évaluation, et notamment l'Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (AERES) française, ne sont pas non plus exempts d'insuffisances et donc de reproches. Ils posent en effet une question essentielle : l'identification d'une liste de ces « revues internationales à comité de lecture ». Le débat sur l'établissement d'une telle liste est vif, en France comme ailleurs.

Répertorier et organiser la présentation des revues scientifiques de qualité qui devraient être prises en compte si l'objectif est ensuite d'inventorier le travail des chercheurs n'est pas une tâche facile, d'autant plus que les listes doivent faire l'objet d'une mise à jour régulière et coûteuse. *Journal-base*, la base de revues scientifiques en SHS élaborée par l'InSHS du CNRS, montre ainsi que les recoupements entre les différentes listes actuellement disponibles (dans le « *Web of Science* », dans Scopus, dans la base ERIH [*European Index Reference Index for Humanities*] de la Fondation européenne de la science [ESF], à l'AERES) sont loin d'être évidents. Ces listes accordent plus ou moins d'importance, c'est selon, aux revues non anglophones.

Le souci apporté par l'ESF pour proposer des listes prenant réellement en compte les productions européennes, mais dans le seul secteur des sciences humaines (à l'exclusion des sciences sociales) doit être ici souligné (voir le site *European Reference Index for the Humanities*). Le débat, cependant, porte surtout et toujours sur le classement des revues dans ces listes : faut-il privilégier la détermination d'un « périmètre scientifique » le plus exhaustif possible qui permette de recenser l'ensemble des productions scientifiques ou l'objectif est-il d'établir un classement qui distingue des revues de premier rang, classement qui servira ensuite à distinguer les productions des chercheurs dans le cadre d'une évaluation compétitive ?

Le classement des revues élaboré en 2010 dans le cadre du programme ERA (*Excellence in Research for Australia*) par le Conseil de recherche australien (ARC), qui avait très largement intégré les revues de la liste ERIH et qui servait de point de référence international distinguait ainsi des revues classées A\*, A, B et C. Ce classement a été abandonné. La nouvelle édition de 2012, se contente de recenser 22.000 revues sans aucune autre indication.

De même, les responsables de la liste européenne ERIH ont préféré renoncer à leur classement antérieur en A, B et C pour distinguer seulement désormais des revues dites internationales et nationales/régionales. Les quelques lignes d'introduction qui figurent sur le site où la nouvelle liste de ces revues (2011-2012) est accessible soulignent bien l'intensité du débat et des réactions qui a suivi la publication de la première liste en 2009-2010 : *"The content of the pages of this website is for your general information and use only and is not intended to address the specific circumstances of any particular individual or entity. More specifically it is not intended as bibliometric information for use in assessment processes of individual candidates, be it for positions, promotions, research grant awards etc."*

Pour autant, et quelles que soient les précautions prises aujourd'hui dans la production de listes de revues, dont témoigne aussi la prudence de l'AERES dans ce domaine, les chercheurs savent tous que les publications dans les revues internationales à comité de lecture sont prises en compte de façon prioritaire dans leur évaluation. Ce qui revient, d'une certaine manière, à déléguer aux comités de lecture de ces revues une partie de l'évaluation.

En conclusion, qu'il s'agisse d'indices de citation ou d'indices de production, le GT sur l'internationalisation a estimé qu'une diffusion de plus en plus large de ces outils en SHS au niveau international devait impérativement conduire à une présence accrue de la France dans les cercles de réflexion européens actifs pour affiner et rénover ces instruments, voire en créer de nouveaux. Une meilleure visibilité internationale de la recherche française en SHS en dépend. La fin programmée de l'ESF et l'avenir incertain de son programme ERIH, au sein duquel la France a joué jusqu'à présent un rôle moteur, rend nécessaire cet engagement au moment où se dessinent des projets de reprise d'ERIH par le Conseil de recherche norvégien (RCN, *Research Council of Norway*) ou par une compagnie polonaise « *Index Copernicus International* ».

Il appartient au groupe de travail de l'Alliance Athéna consacré aux indicateurs de performance de se saisir de cette question cruciale pour l'internationalisation des SHS françaises. Le CNRS a une expertise dans ce domaine et il serait dommage de renoncer à poursuivre ce travail en cédant aux critiques plus ou moins fondées qui se font entendre, y compris chez certains éditeurs qui ne souhaitent pas avoir dans leur catalogue des revues mal classées.

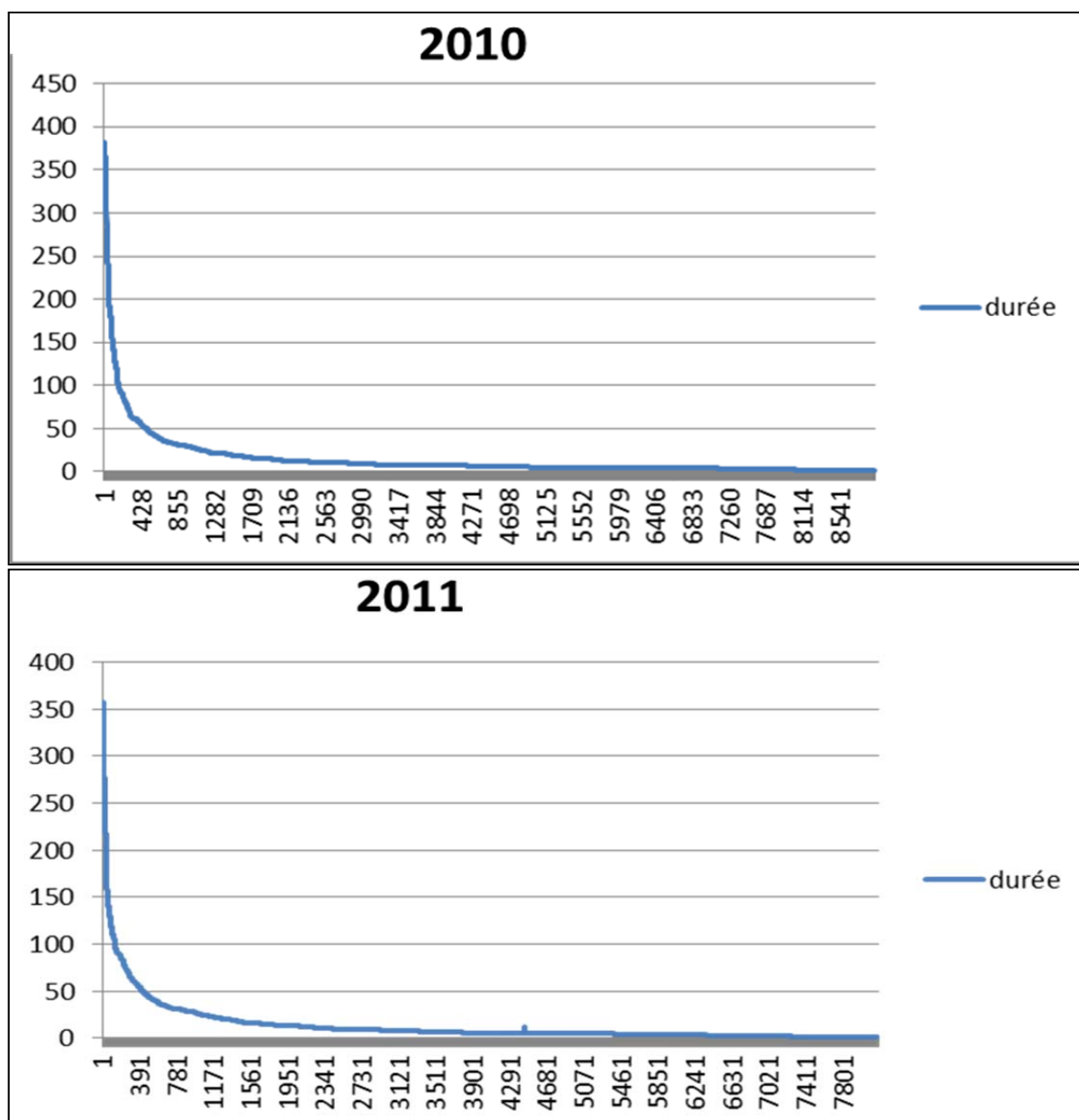
Mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs à l'étranger

**2.1. La mobilité à l'étranger en SHS : quelques repères**

Afin d'avoir des éléments d'information sur la mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs, les données fournies par l'enregistrement des missions à l'étranger des personnels d'environ 300 structures de recherche rattachées à l'InSHS du CNRS ont été consultées, pour les deux années 2010 et 2011. Ces données, supervisées par la Direction des Services d'Information du CNRS, ont été mises à la disposition du groupe de travail par la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale (DERCI) du CNRS. Elles proviennent des ordres de missions déposés au sein des unités de recherche de l'InSHS du CNRS, y compris les Unités Mixtes de Recherche (UMR). En revanche, elles n'intègrent pas les missions engagées sur d'autres crédits que ceux des structures du CNRS. Ces données concernent ainsi des missions à l'étranger de personnels des unités de recherche du CNRS, qu'ils dépendent du CNRS ou des autres tutelles des unités, dès lors qu'elles font l'objet d'une demande d'ordre de mission. Elles permettent donc de fournir une image de la mobilité à l'international d'une communauté de recherche d'environ 6230 enseignants-chercheurs, 2500 chercheurs dont 1800 chercheurs CNRS, 11300 doctorants, 750 post-docs, 2500 ingénieurs ou techniciens dont 1500 ingénieurs et techniciens CNRS. Les champs renseignés dans cette base sont : pays, date de départ, date d'arrivée, unité, destination principale, pays principal. Pour le traitement les missions des personnels des unités de recherche à l'étranger n'ont pas été prises en compte.

On constate que pour les deux années étudiées, plus de 8000 missions à l'étranger par an ont été effectuées (8960 en 2010 et 8211 en 2011). Parmi ces missions, plus de la moitié ont duré de un à cinq jours (4950 en 2010 ; 4490 en 2011). Les graphiques de la figure 1 montrent, pour les deux années, une distribution des missions en fonction de leur durée, où les séjours longs sont très peu nombreux par rapport à un grand nombre de missions de courte durée qui correspondent sans doute à des participations à des colloques ou à de simples réunions de travail. Pour les deux années la durée de mission la plus représentée est une durée de 4 jours.

**Figure 1**  
**Missions à l'étranger des personnels des unités de recherche dépendant de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS (InSHS).**

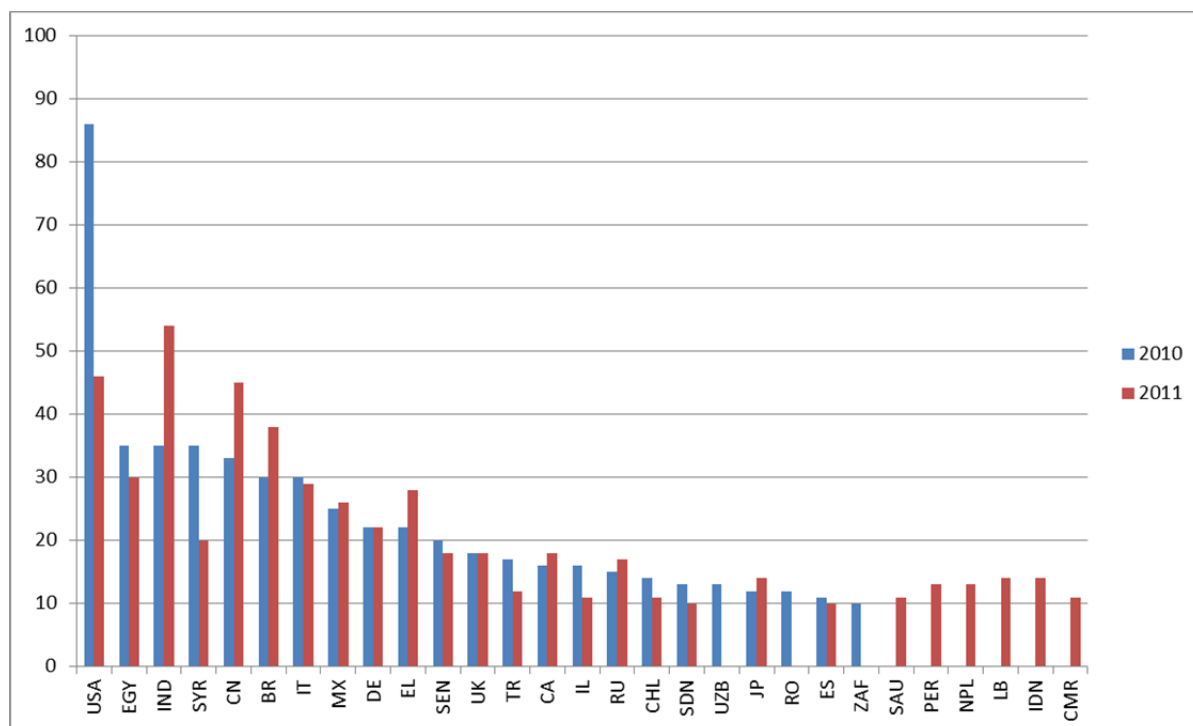


En ordonnées : nombre de jours ; en abscisses : nombre de missions.

Nous avons donc privilégié, dans l'analyse qui suit, les missions de plus de trente jours, soit une mission sur dix environ (853 en 2010 ; 871 en 2011). Parmi ces missions de durée égale ou supérieure à 30 jours, on a opéré un relevé des destinations qui ont fait l'objet d'au moins dix missions. On peut ainsi dégager les régions du monde et les types de pays vers lesquels s'effectue la plus grande part des mobilités de durée moyenne à longue en SHS. On observe (figure 2) que ces missions de longue durée se font en direction d'une trentaine de pays (29).



**Figure 2**  
**Pays faisant l'objet d'au moins dix missions à l'étranger (30 jours et plus) depuis**  
**des structures de recherche dépendant de l'Institut des sciences humaines et**  
**sociales du CNRS (InSHS).**



Parmi les dix pays qui concentrent le plus grand nombre de longues missions (30 jours ou plus) on trouve, au premier rang, les Etats-Unis d'Amérique et immédiatement après l'Inde, la Chine et le Brésil, mais également l'Egypte, la Syrie, l'Italie et la Grèce. Ces quatre derniers pays font partie des Etats qui accueillent le plus de missions longues. Cette situation peut s'expliquer notamment par la présence de chantiers archéologiques nombreux et anciens et de programmes de fouilles qui mobilisent des personnels de recherche pour plusieurs semaines.

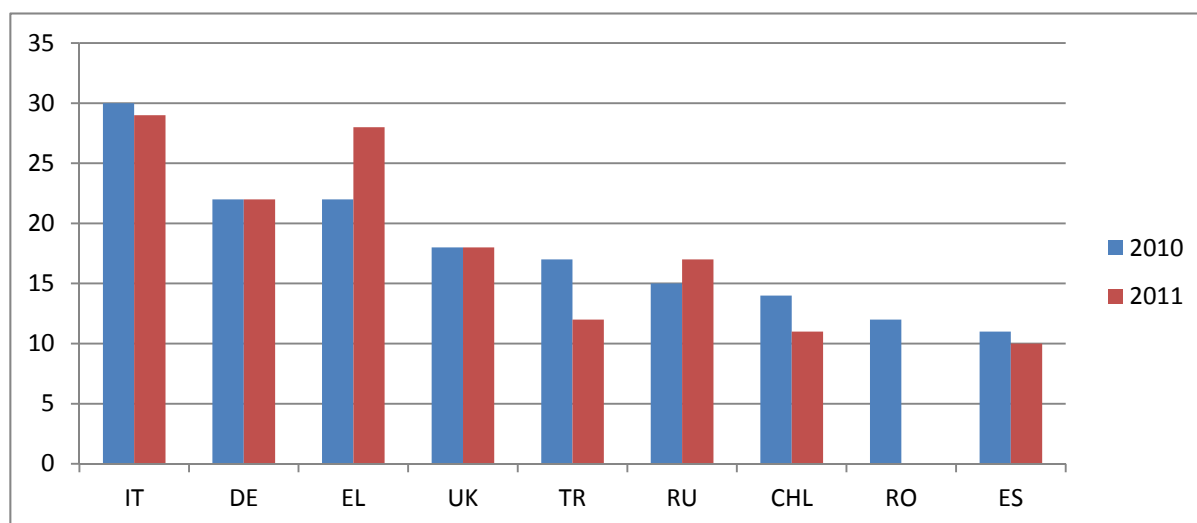
On pourra constater aussi que la mobilité de longue durée est orientée vers des pays où les universités et les institutions de recherche ont une activité de recherche de haut niveau dans les disciplines des SHS (Amérique du Nord, Royaume-Uni, Allemagne). Le graphique montre enfin l'attractivité des pays émergents où l'activité de recherche en SHS se développe fortement, en particulier l'Inde, la Chine, le Brésil et le Mexique.

La mobilité, néanmoins, ne se fait pas exclusivement vers les pays où la recherche en SHS fait l'objet d'une structuration forte et ancienne ou vers les grands pôles de recherche archéologique. On enregistre également un nombre important de missions vers des pays d'Afrique (Sénégal, Soudan...), d'Amérique Latine (Pérou) ou d'Asie (Indonésie, Népal).

En ce qui concerne la répartition entre l'Europe et les autres continents, les figures 3a et 3b ci-dessous donnent les résultats suivants :

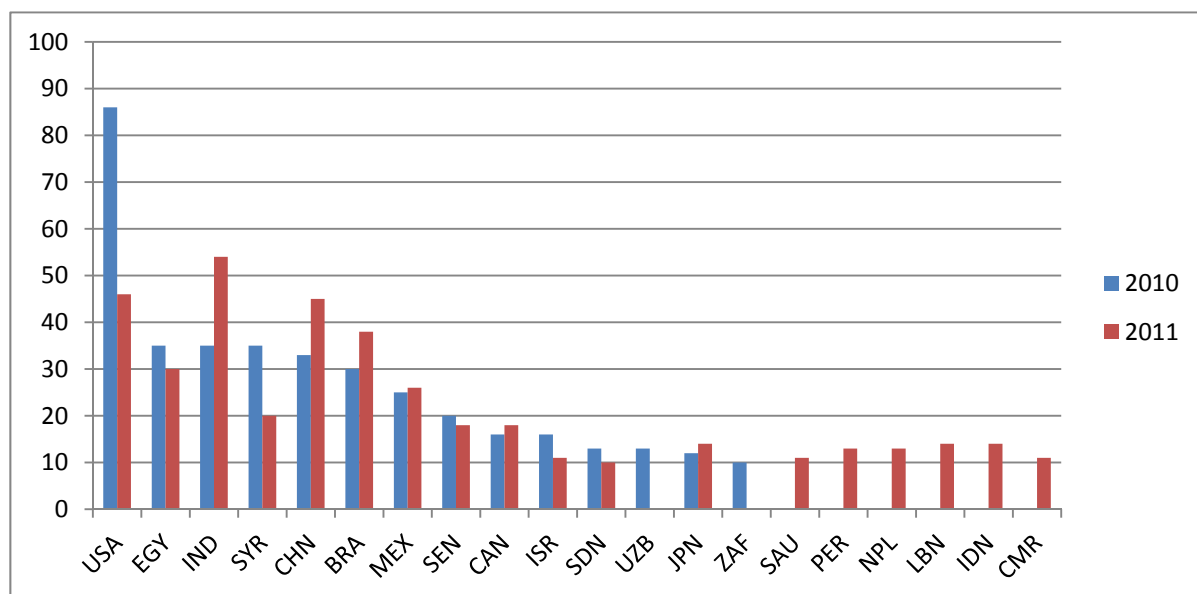
**Figure 3a**

**Pays de la zone Europe faisant l'objet d'au moins dix missions à l'étranger (30 jours et plus) depuis des structures de recherche dépendant de l'InSHS du CNRS**



**Figure 3b**

**Pays hors de l' Europe faisant l'objet d'au moins dix missions à l'étranger (30 jours et plus) depuis des structures de recherche dépendant de l'InSHS du CNRS.**



Du point de vue géographique (figure 3a), on observe que, pour l'Europe comprise au sens large (en incluant la Turquie et la Russie), les missions s'effectuent surtout vers l'Italie, l'Allemagne, la Grèce et le Royaume-Uni. La remarque précédente sur le poids des missions archéologiques pour l'Italie et la Grèce vaut encore ici. On note ainsi que la Turquie et la Russie apparaissent avant des pays géographiquement moins éloignés (Espagne, Suisse). En revanche, ni les pays scandinaves ni les Pays-Bas n'apparaissent dans ces données.

Pour les autres régions du monde (figure 3b), les grands ensembles géographiques attractifs sont l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada), la rive sud de la Méditerranée et le Proche-Orient (Egypte, Syrie, Israël, Liban), l'Asie orientale (Chine, Japon), l'Asie du sud ou sous-continent Indien (Inde, Népal), l'Amérique latine (Brésil et Mexique) et l'Afrique sub-saharienne (Soudan, Sénégal, Afrique du sud, Cameroun), mais pour des volumes plus faibles. On note l'absence de l'Océanie et des Etats insulaires du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande...).

En conclusion, on peut rapprocher ces éléments d'information sur la mobilité des personnels de recherche en SHS avec le dispositif pérenne de recherche à l'étranger que constitue le réseau des UMI (unités mixtes internationales), UMIFRE (unités mixtes des Instituts français de recherche à l'étranger) et USR (unités de service et de recherche) hors de France, mais aussi avec les actions structurantes d'appui au développement des recherches à l'international du CNRS (Programme international de coopération scientifique - PICS, Laboratoire international associé - LIA, Groupement de recherche international - GDRI). Les pays vers lesquels s'effectuent les missions de durée moyenne à longue (au moins trente jours) sont en effet dans la plupart des cas les pays dans lesquels existent des unités de recherche à l'étranger (UMI Transition et UMI Water aux Etats-Unis, UMIFRE à Pondichéry et New Delhi pour l'Inde, UMIFRE et USR en Egypte et au Proche Orient).

En revanche, pour deux pays émergents sur le plan des recherches en SHS, les structures de recherche pérennes sont, soit relativement périphériques (pour la Chine, il y a bien l'UMIFRE Centre d'étude français sur la Chine Contemporaine [CEFC], mais elle installée à Hong-Kong, avec une antenne à Taïwan), soit encore inexistantes (Brésil).

S'agissant enfin des PICS-GDRI et LIA actifs pour la période 2009-2012 (82 actions), 45 d'entre eux impliquent des relations avec des pays européens, ce qui confirme la tendance à l'intégration des recherches françaises en SHS dans l'espace européen de la recherche. Pour les partenariats hors Europe, ils restent à des niveaux inférieurs à ce qui existe avec les partenaires européens et si des actions existent vers les pays émergents, elles restent encore assez peu nombreuses : 19 programmes sont menés avec des partenaires de la zone Amériques, 11 avec des pays de la zone Asie, six avec l'Afrique et le Proche-Orient et une seule action existe avec l'Océanie (Australie).

## **2.2. Soutien à la mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs et internationalisation des SHS : premiers éléments de prospective**

Le développement des activités de recherche en SHS à l'international se fait dans un contexte caractérisé par un certain nombre de contraintes.

Les moyens financiers consacrés à l'international sont affectés par les restrictions qui touchent l'ensemble des budgets de la recherche publique. On peut imaginer que les moyens mis à la disposition des établissements et des organismes pour l'international, et en particulier pour l'affectation de personnels à l'étranger, resteront proches de leur niveau actuel sans augmenter significativement.

Face aux demandes de mobilité des chercheurs, l'affectation pour deux à trois ans dans des unités de recherche à l'étranger est un dispositif qui ne couvre qu'une partie des besoins. En effet, des chercheurs expriment souvent des besoins de mobilité qui correspondent à des séjours de moyenne durée (supérieurs à 2 ou 3 mois et inférieurs à 10 mois) dans des universités, des laboratoires ou pour du travail de collecte de données sur le terrain ou en archives. Ces besoins ne sont que partiellement couverts par les dispositifs disponibles dans les universités ou offerts par des collectivités territoriales engagées dans les sites de recherche et d'enseignement supérieur.

Les tensions géopolitiques ont un impact sur l'activité des centres français de recherche à l'étranger, en particulier ceux situés dans l'arc de crise du Proche Orient. Les tensions internes liées aux transformations politiques sur la rive sud de la Méditerranée, ainsi que les crises en Afrique subsaharienne ont créé des contextes qui sont autant de nouveaux terrains et de matériaux pour les recherches menées dans les disciplines des SHS. En revanche, ces situations de crise affectent inévitablement le développement des activités de recherche.

Les changements qui interviennent dans la géographie de la production des connaissances en SHS sont un autre facteur à prendre en compte. Les pays européens, l'Amérique du Nord et le Japon continuent à occuper des positions fortes en termes de publications, d'innovations méthodologiques, de moyens mis à la disposition des chercheurs. Toutefois, les investissements croissants dans l'enseignement supérieur et la recherche dans les pays émergents font de la Chine, de l'Inde et du Brésil des lieux où la production scientifique en SHS est en très forte croissance quantitative et qualitative, comme c'est le cas dans les autres domaines scientifiques.

Du point de vue stratégique, pour un pays comme la France, deux options, non contradictoires, existent pour l'internationalisation des recherches en SHS. Une première voie consiste à favoriser des dispositifs de coopération avec les pays du Sud pour garantir l'accès à des terrains de recherche et pour y renforcer et y développer les capacités scientifiques et universitaires. Une deuxième option consiste à favoriser les partenariats académiques avec les pays qui ont des niveaux de technicité et de formation des étudiants comparables, voire plus performants, que les français (Union européenne, Amérique du Nord, Japon, Taïwan, Australie...) et qui peuvent avoir une forte attractivité pour les chercheurs, les doctorants et post-doctorants.

Un enjeu supplémentaire est à prendre en compte : les recherches sur les aires culturelles. Il s'agit d'un domaine dans lequel la recherche française possède des atouts indéniables : ancienneté des investissements intellectuels et linguistiques, réseaux et partenariats académiques solides, structures de recherche pérennes dans de nombreux pays. Toutefois, pour les études africaines, les études sur le monde arabo-musulman et le Proche-Orient ou les études asiatiques, les contextes géopolitiques peuvent être tendus et les infrastructures universitaires et de recherche peuvent présenter des lacunes. Cela peut constituer des facteurs adverses au maintien d'un investissement de recherche fort.

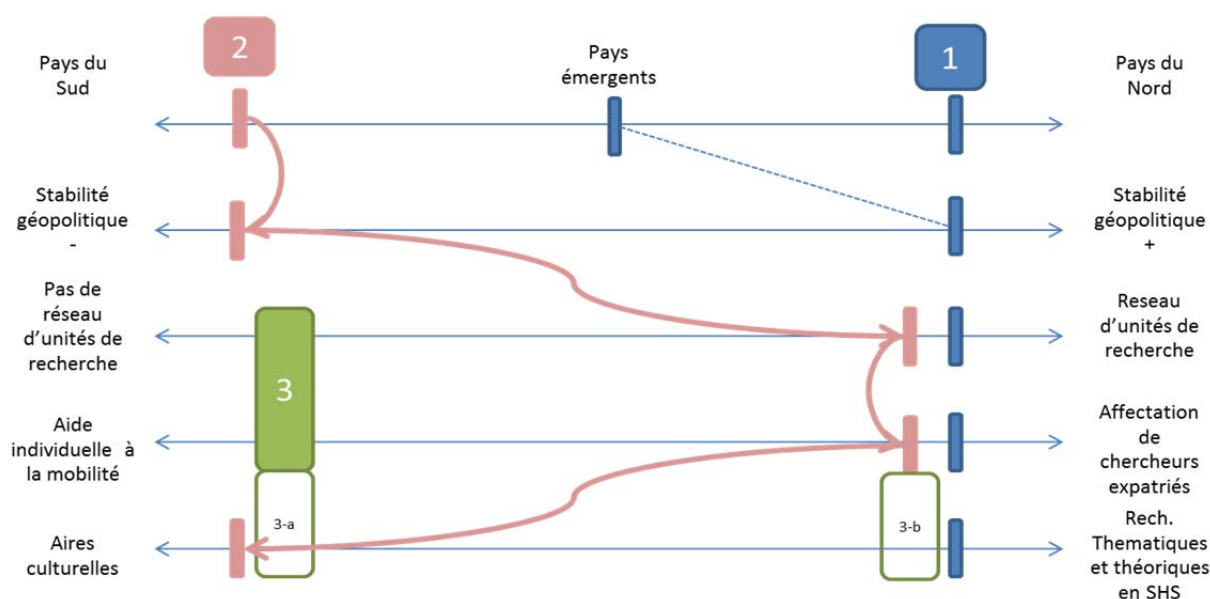
Malgré cela, il semble crucial de maintenir une recherche de pointe en SHS dans ces domaines, notamment pour une compréhension en profondeur des dynamiques des sociétés contemporaines, qui peut nourrir une expertise d'une grande utilité dans le

domaine du développement ou de la résolution des conflits. Cette recherche de haut niveau passe par la connaissance intime des langues et des terrains. De ce point de vue, les structures pérennes de type UMI (Unités mixtes internationales) ou UMIFRE (Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) présentent des atouts forts. Le partenariat entre le CNRS et le Ministère des affaires étrangères et européennes permet de faire vivre un réseau d'unités de recherche au service de la production de connaissance et d'expertise, en relation avec les activités de coopération culturelle de la France. Néanmoins, ce réseau, issu de l'histoire de la diplomatie scientifique, présente une variabilité dans la quantité de ses productions et l'intérêt de ses activités scientifiques. Les synergies entre les différents centres, et avec les Ecoles françaises à l'étranger, pourraient sans doute également être développées.

Ces éléments permettent de dessiner trois logiques, compatibles et combinables, de développement des recherches en SHS à l'international. En effet, selon la prise en compte de cinq paramètres, plusieurs voies se dégagent. Ces cinq paramètres (figure 3) sont : les types de pays vers lesquels se fait l'internationalisation, le contexte géopolitique, l'organisation du travail scientifique (existence ou non d'un réseau de structures de recherche), les types de soutien à la mobilité des chercheurs (aide individuelle ou expatriation de personnels) et l'orientation des recherches (accent mis sur les aires culturelles ou recherches thématiques et théoriques en SHS).

La première logique (logique 1 dans la figure 3) consisterait à privilégier les relations avec des pays à structures de recherche fortes et à forte attractivité pour les chercheurs, qu'il s'agisse des pays du Nord ou des pays émergents. Des unités mixtes internationales, en cotutelle avec des établissements français et des universités ou agences de recherche étrangères à forte visibilité et à excellence scientifique reconnue seraient mises en place et des chercheurs pourraient y être affectés pour des périodes longues (3 ans environ). L'objectif principal, dans cette logique, serait la production de connaissances scientifiques de haut niveau mais également la formation des doctorants et des jeunes chercheurs en fonction des standards internationaux les plus exigeants.

**Figure 3 : Trois logiques pour l'internationalisation des SHS**



Dans la deuxième logique, les recherches mettraient fortement l'accent sur les pays du Sud, même en situation de moindre stabilité géopolitique. Un réseau d'unités à l'étranger, sur le modèle de ce qui existe avec le réseau des UMIFRE en cotutelle entre le Ministère des Affaires étrangères et le CNRS, serait maintenu avec une forte présence dans des pays dont l'attractivité académique est moindre que certains pays du nord ou pays émergents. La coopération et la contribution au développement des capacités universitaires et de recherche dans les pays du Sud tiendraient une place importante.

En s'appuyant sur cette logique de recherche-coopération, des chercheurs et enseignants-chercheurs pourraient être affectés dans les unités concernées pour y mener des recherches en collaboration étroite avec les partenaires locaux et en focalisant l'intérêt sur les aires culturelles avec un fort investissement sur la connaissance des terrains et des langues. Cette orientation permettrait de consolider une expertise rare et précieuse d'une grande importance à la fois en recherche fondamentale et appliquée, notamment dans une perspective de développement, de réduction des conflits et de sortie de crise.

Une troisième logique consisterait à mettre à la disposition de la communauté française des SHS, avec des critères de sélection fondés sur l'excellence et l'intérêt des travaux, des aides à la mobilité afin de permettre à des chercheurs et à des enseignants-chercheurs, individuellement ou en groupe de travail, d'effectuer tout type de mission nécessaire au développement de leurs travaux. Dans cette logique, les structures de recherche pérennes à l'étranger et l'affectation de chercheurs expatriés pourraient très fortement décliner. On pourrait y substituer des aides à la mobilité entrante, afin de favoriser la réciprocité d'échanges internationaux de chercheurs et de favoriser la circulation des personnes sur le modèle des chercheurs ou professeurs invités. Cette démarche ascendante fondée sur les besoins identifiés par les chercheurs à partir de leurs travaux pourrait néanmoins contenir une dose de pilotage et s'appuyer éventuellement sur quelques unités de recherche à l'étranger, avec la possibilité d'encourager certaines mobilités afin de renforcer les recherches sur les aires culturelles, par exemple, ou bien afin de favoriser les missions et les collaborations avec les pays émergents et les centres les plus dynamiques en termes de recherche en SHS.

Ces trois logiques sont complémentaires et ne s'excluent pas. Elles peuvent se combiner de plusieurs manières. Elles mobiliseraient des outils qui existent déjà ou qui pourraient être développés assez rapidement. L'enjeu consiste à trouver le meilleur équilibre entre la souplesse et l'efficacité des aides à la mobilité, l'intérêt de maintenir des recherches en SHS sur les sociétés, les territoires et les économies des régions du monde à forts enjeux géopolitiques et de développement et enfin la nécessité de maintenir les recherches françaises en SHS à un haut niveau d'excellence en permettant les contacts et le développement de laboratoires mixtes avec les grands établissements des partenaires étrangers les plus performants pour chacune des disciplines.

**Attractivité de la France  
pour les scientifiques de haut niveau et les post-doctorants**

L'attractivité de la recherche française en SHS pour les scientifiques étrangers de haut niveau dépend bien évidemment de la qualité et de la notoriété internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs français qui la conduisent au quotidien mais également du cadre institutionnel, administratif et scientifique que les établissements, les instituts et les organismes offrent à sa réalisation<sup>10</sup>. Aussi plutôt que de chercher à effectuer un classement des chercheurs français dans les hiérarchies bibliométriques internationales pour mesurer l'attractivité qu'ils peuvent représenter pour des chercheurs étrangers, jeunes ou confirmés, nous a-t-il semblé plus opportun de s'interroger sur l'évolution des conditions offertes par les établissements, instituts et organismes en France au cours des dernières années et les confronter aux meilleurs standards internationaux.

Il est à souligner que de nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières années, tant au niveau individuel des établissements et des organismes qu'au plan collectif dans le cadre des regroupements sur site, des réseaux thématiques ou des initiatives nationales, pour renforcer l'attractivité de la recherche française en SHS. La création des RTRA, le développement des Plans Campus, les financements ciblés dans le cadre des Investissements d'avenir ont accompagné la dynamique des établissements et des organismes scientifiques en termes d'enseignement supérieur, de formation à la recherche et de recherche avancée. Toutefois, ainsi que nous l'avons indiqué dans la première partie de notre rapport, les données quantitatives ainsi que les enquêtes qualitatives font défaut en France et empêchent de disposer d'un état des lieux détaillé de l'attractivité de ses principales institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons donc souhaité nous concentrer sur l'une des innovations significatives des dernières années et qui répondait à une recommandation importante du Rapport Supiot en 1999, à savoir la création d'instituts d'avancées (IEA) en France offrant des conditions matérielles et scientifiques propres à contribuer au

---

<sup>10</sup> En amont de la recherche avancée, le constat effectué par le Rapport Supiot (1999) relatif à l'attractivité de l'enseignement supérieur français reste en grande partie d'actualité, malgré les efforts importants de quelques établissements dont Sciences-Po ou plus récemment l'Université Toulouse 1 Capitole: « Notre pays n'est pas suffisamment attractif pour les jeunes chercheurs étrangers en sciences humaines et sociales. Ce problème se pose d'abord en amont de la recherche proprement dite, c'est-à-dire au niveau des premier et deuxième cycles universitaires: contrairement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, le système français n'offre pas assez de formations d'excellence, attractives pour les jeunes étrangers. Ceci est spécialement vrai des jeunes issus du remarquable réseau de lycées français à l'étranger, qui ne sont pas incités à faire leurs études supérieures en France. Cette lacune n'est à ce jour compensée ni quantitativement ni qualitativement par les grandes écoles. » (1999, page 33). Voir également section 1.4 du présent rapport.

renforcement de l'attractivité de notre pays. Il est désormais possible de dresser un premier bilan des réalisations des quatre premiers instituts d'études avancées créés en France à partir du milieu des années 2000 et regroupés dès 2007 en un réseau lors de la création du RTRA-RFIEA. Il est à noter que depuis cette date deux nouveaux IEA (Toulouse et Strasbourg) ont été ou vont être créés en France, amplifiant la dynamique au niveau national et par conséquent l'impact qui peut être attendu en termes de contribution à l'internationalisation de la recherche française en SHS. Notre propos sera ensuite élargi aux deux autres RTRA créés en 2007 (TSE - *Toulouse Sciences Economiques* et PSE - *Paris School of Economics*) et à une nouvelle initiative en termes d'attractivité internationale en SHS, le Collège d'études mondiales de Paris.

### 3.1 La spécificité des IEA dans le paysage scientifique français

De manière comparable à la grande tradition internationale dans laquelle il s'inscrit (voir Encadré 1 relatif au document de doctrine émanant du *Network of European Institutes for Advanced Study - NETIAS*), un institut d'études avancées en France a pour fonction d'accueillir des chercheurs de haut niveau de toutes disciplines, en majorité étrangers, pour des séjours d'une durée significative pouvant aller jusqu'à une année académique, afin qu'ils puissent travailler dans un même lieu et bénéficier de toute la liberté et des moyens nécessaires à l'avancement de leurs projets de recherche ainsi que de la possibilité de développer entre eux et avec des chercheurs du pays d'accueil des réseaux durables de recherche.

Encadré 1 : Extrait du NETIAS *Position Paper*, mai 2011

*Institutes for Advanced Study provide a successful example for the added value of combining highly competitive cross-disciplinary selection procedures, support to investigator-driven excellent research, and intellectual freedom and administrative flexibility. Over the past 30 years or so, a few Institutes for Advanced Study (IAS) located in various corners of Europe—Berlin, Wassenaar, Uppsala, Jerusalem, Vienna—have played a major role in the advancement of knowledge by offering outstanding research conditions for individually-driven excellence scientific projects.*

*The funding, governance, size and academic coverage of IAS vary widely; nevertheless all IAS are characterized by research excellence, academic independence, open scholarly communities, promotion of brain circulation and of interdisciplinary dialogue as well as the creation of new knowledge: they are truly “breeding zones for knowledge generation”.*

*IAS play a significant prospective role by identifying and supporting internationally promising scholars at an early stage of their career and with notable impact in terms of publications, new international research networks and academic career developments. They target excellent scholars from emerging countries to nurture new and path-breaking research in Europe.*

Les IEA constituent donc des communautés scientifiques pluridisciplinaires et internationales, lieux d'échange et de sociabilité intellectuelle combinant des temps d'échanges formels et informels, propices à favoriser le renouvellement des



problématiques, des collaborations intellectuelles inédites et de nouvelles perspectives de recherche. Ils engagent des réflexions pluridisciplinaires novatrices par le biais de leurs démarches scientifiques qui les spécialisent au plus haut niveau international sur les fronts d'innovation.

Les IEA remplissent une fonction d'incubation et de pépinière de réseaux internationaux. En attirant en France les chercheurs du monde entier les plus innovants ou les plus prometteurs, les IEA contribuent à renforcer l'attractivité scientifique de la France et à l'internationalisation du milieu scientifique français. Ils rayonnent sur leur site d'accueil grâce aux partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et de manière concentrique au niveau national et international.

#### Encadré 2 : Les quatre IEA membres du RTRA-RFIEA

Fondé en décembre 2006, le Collegium de Lyon est porté par une association qui rassemble les principales institutions d'enseignement supérieur et de recherche du site rhônalpin en qualité de membres fondateurs, au premier rang duquel figurent l'École normale supérieure de Lyon, les trois universités lyonnaises et celle de Saint-Étienne, l'Institut des sciences de l'homme (ISH), la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM) et le CNRS.

L'Institut méditerranéen de recherches avancées (IMÉRA) a été fondé en mai 2007 par les trois universités d'Aix-Marseille et le CNRS. Suite à la création de l'université unique (Aix-Marseille Université) en janvier 2012, l'IMÉRA est devenu un institut d'études avancées positionné au cœur de l'université AMU et de l'Initiative d'Excellence A\*MIDEX, tout en disposant d'une pleine autonomie scientifique.

L'Institut d'études avancées de Nantes est une fondation reconnue d'utilité publique depuis avril 2008. Son activité rassemble des concours publics (Nantes Métropole, Région Pays de la Loire, université de Nantes, ministère du travail, Bureau international du Travail) et privés (Veolia Eau, Suez Environnement, Harmonie Mutualité, Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle).

Créé en 2007 par la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH), en collaboration avec l'École des hautes études en sciences sociales et l'École normale supérieure, l'IEA-Paris est porté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 par une association regroupant la Ville de Paris, la Région Île-de-France et treize universités ou établissements de recherche et d'enseignement supérieur parisiens et franciliens.

L'activité des IEA, fondée sur une priorité accordée à la mobilité individuelle, est en parfaite cohérence avec les grands programmes européens de mobilité qui se structurent autour de parcours de chercheurs et non à partir d'une programmation scientifique, apanage des opérations thématiques. Les IEA apparaissent ainsi comme des institutions d'accueil idéales pour des projets soumis dans le cadre du programme *Synergy* de l'ERC. La définition même de ce programme — qui prévoit des financements à hauteur de 15m€ par projet retenu — répond en effet aux objectifs premiers des IEA : « *ERC Synergy Grants are intended to enable small group of Principal Investigators and their teams to bring together complementary skills, knowledge, and resources in new ways, in order to jointly address research problems. The aim is to promote substantial advances in the frontiers of knowledge, and to encourage new productive lines of enquiry and new*

*methods and techniques, including unconventional approaches and investigations at the interface between established disciplines”.*

### **3.2 Des procédures de sélection et des conditions d'accueil répondant aux meilleurs standards internationaux...**

La qualité des procédures de sélection des résidents, marquée par la transparence, l'évaluation par les pairs et des conseils scientifiques internationaux et pluridisciplinaires, est fondamentale. Elle est considérée comme un acquis important des IEA français depuis leur création. Les conseils scientifiques des quatre instituts mobilisent une expertise internationale considérable, rassemblant plus de 60 personnalités de renom qui représentent 32 disciplines (dont 11 en sciences de la matière, de la nature et de la vie) et 24 nationalités (dont 12 extra-européennes). Les présidents des quatre conseils scientifiques (l'historien italien Giovanni Levi à Marseille, la psychologue danoise Gretty Mirdal à Lyon, le spécialiste français d'études japonaises Jean-Noël Robert à Nantes et le sociologue et historien allemand Wolf Lepenies à Paris) apportent, par leur notoriété scientifique internationale, une légitimité additionnelle aux processus de sélection. Les critères de sélection sont simples. Comme à l'ERC, ils sont fondés sur l'originalité et la qualité scientifiques du projet, et, dans le cas des chercheurs confirmés, sur la quantité et la qualité de leurs travaux de recherche antérieurs.

Les IEA offrent des conditions d'accueil de grande qualité et un cadre de travail d'exception à leurs résidents (en termes d'espaces de travail individuel et collectifs, d'accompagnement scientifique, de prestations documentaires ou de services administratifs et logistiques). Ils développent les conditions de sociabilité entre chercheurs au sein de la communauté scientifique pluridisciplinaire et internationale, et leur mise en relation avec les chercheurs français les plus éminents ou les plus prometteurs. Des bâtiments offrant des espaces de travail ainsi que des lieux d'hébergement proches et adaptés à des séjours de longue durée, ont été construits ou dédiés au fonctionnement des IEA.

### **3.3. Des projets scientifiques au service d'approches innovantes...**

Les IEA ont tous pour fondement un projet et une démarche scientifiques spécifiques. Ils développent une politique d'invitation de résidents qui a une dimension locale mais également nationale et internationale, ce qui les autorise à devenir des acteurs à part entière du paysage scientifique français, en même temps qu'ils signalent leur spécificité sur le marché international de la mobilité des chercheurs internationaux les plus innovants. Les IEA français sont plus complémentaires que concurrents, et justifient la recherche de synergies et de collaborations. Ils offrent un large éventail de possibilités de résidences de recherche qui répond aux exigences des meilleurs chercheurs internationaux.

Le Collegium de Lyon développe un projet scientifique ayant pour dominante le domaine des sciences de la cognition et de la complexité, domaine par excellence où les frontières disciplinaires s'estompent. Ce choix s'explique par l'existence, dans le dispositif de recherche de la Région Rhône-Alpes, de centres et équipes de recherche performants qui attirent les meilleurs chercheurs étrangers. En étroite articulation avec l>IDEX porté par

le site de Lyon, ce domaine sera renforcé afin de participer pleinement à la révolution épistémologique en cours des NBIC (Nano-sciences et nano-technologies, Biologie et biotechnologies, Information et Cognition).

L'IMÉRA d'Aix-Marseille a pour but de construire des interactions innovantes entre chercheurs des SHS et sciences exactes et expérimentales, entre sciences et arts. Sa fonction est de repérer les questions qui exigent des croisements de disciplines, de rendre plus lisible la complexité des réseaux de savoirs, de mettre à l'épreuve la pertinence d'approches suggérées par les concepts et méthodes d'autres disciplines. L'IMÉRA s'appuie sur « l'inter-collégialité » qui permet aux chercheurs d'interroger leurs démarches scientifiques en exposant leurs travaux, leurs méthodes et questions, au champ plus ouvert des savoirs en lien avec leurs disciplines.

L'identité de l'IEA de Nantes repose sur deux orientations de politique scientifique. La première est de contribuer à ouvrir l'étude et la connaissance de l'humain à d'autres points de vue que celui de l'Occident. L'Institut promeut un nouveau style de relations intellectuelles avec les pays du « Sud », notamment l'Inde, l'Amérique latine ou l'Afrique. Une seconde particularité consiste à privilégier les recherches relatives à « l'armature dogmatique » des sociétés, notamment à l'œuvre dans le droit, la religion ou l'esthétique, qui ont en commun de signifier un sens posé et non pas démontré. Elle concerne aussi la philosophie et la sociologie des sciences, ainsi que la médecine.

L'IEA-Paris s'attache à la production de cadres généraux de référence qui permettent le croisement des types d'explication en SHS : le rapport à l'histoire, l'intérêt pour l'activité modélisatrice et l'intégration des humanités classiques. Il traite des grands problèmes qui se posent aux sociétés puisque raisonner sur ces problèmes conduit à ouvrir les agendas de recherche. Les questions ne sont plus déterminées par les disciplines et les conséquences plurielles qui découlent de leur traitement poussent au décloisonnement, au dialogue et à l'articulation des SHS, des sciences dures et des sciences pour l'ingénieur.

### **3.4 Une forte attractivité scientifique internationale**

La montée en puissance des invitations de chercheurs par année académique (en 2008/2009, 30 résidents pour un total de 163 mois/chercheurs ; en 2011/2012, 70 résidents pour un total de 538 mois/chercheurs) témoigne de l'attractivité des IEA français<sup>11</sup>. Plus de 240 chercheurs ont d'ores et déjà été invités dans les IEA et un premier bilan peut être tiré. Au delà des procédures de sélection et des conditions d'accueil, les différentes modalités d'invitation (séjours longs et séjours récurrents, invitations individuelles et collectives, appels à candidatures ouverts, affichages thématiques, invitations ciblées) ont permis d'attirer de nombreux chercheurs confirmés ainsi que de jeunes chercheurs prometteurs.

Les IEA français ont été rapidement identifiés par les chercheurs internationaux comme de nouveaux acteurs de la mobilité dans un contexte d'intensification de la concurrence sur le marché mondial de l'excellence académique. Au printemps 2012, les IEA ont reçu plus de 700 candidatures internationales, dont la moitié via le programme de mobilité européenne EURIAS, cofinancé par la Commission européenne et coordonné par le

---

<sup>11</sup> Source : Rapport d'activité du RFIEA pour l'année 2011 consultable sur le site [www.rfiea.fr](http://www.rfiea.fr)

RFIEA, ce qui les place dans le peloton de tête des IEA européens (à égalité avec les IEA réputés de Berlin, Uppasala ou Wassenaar). Les instituts sont parvenus à affirmer leur capacité d'attraction internationale. Les résidents invités sont originaires d'horizons géographiques et culturels très différents et couvrent de vastes champs disciplinaires<sup>12</sup>.

De nombreux résidents sont des chercheurs reconnus par la communauté scientifique internationale. Citons, en lien avec les projets scientifiques des IEA : Salikoko Mufwene, Ian Maddieson, Charles Li pour Lyon ; William Catterall, James Gimzewski, Kalypso Nikolaïdis pour Marseille, Frederick Cooper, Upendra Baxi, Shigehisha Kuriyama pour Nantes, Evelyn Fox-Keller, Paul Dumouchel, Geir Ahseim pour Paris.

Les meilleures unités de recherche de chaque site font partie du premier cercle de collaboration et d'échange de chaque institut en phase avec son projet scientifique. Dans certains IEA, les invitations de chercheurs sont suscitées par les laboratoires. Dans d'autres, les résidents se voient attribuer à leur arrivée un correspondant dans les meilleurs laboratoires du site pour faciliter leur insertion scientifique. Une étroite articulation existe avec les Maisons des sciences de l'Homme (MSH) des quatre sites : la FMSH de Paris joue un rôle central dans le développement de l'IEA à Paris, à Nantes le choix a été fait d'installer l'IEA et la MSH Ange-Guépin dans un bâtiment commun, à Aix-Marseille et à Lyon, la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, la MOM et l'ISH sont directement associées aux travaux des IEA du site.

Les résidents sont très demandés par les meilleurs laboratoires des domaines concernés, si l'on en juge par le nombre de sollicitations qu'ils reçoivent pour intervenir dans des séminaires, des jurys de thèse ou des projets de recherche. Les chercheurs étrangers accueillis dans les IEA font l'objet d'une insertion accélérée dans le tissu scientifique français, y compris ceux initialement peu connus en France. Ceci est un marqueur de la valeur ajoutée des IEA dont la large ouverture internationale et disciplinaire et la qualité des réseaux de correspondants dans plusieurs aires géographiques permettent d'inviter des chercheurs importants susceptibles de contribuer au renouvellement des problématiques. Les liens tissés par les résidents font des IEA des pépinières de réseaux scientifiques atypiques, qui permettent une pollinisation des savoirs. Celle-ci s'exerce aussi bien pendant le séjour que sur le long terme au gré des affinités intellectuelles et/ou institutionnelles que ce séjour a révélées.

Les IEA ont démontré une capacité à combiner une double attractivité, externe par leur capacité à stimuler des candidatures de qualité, interne par leur contribution à la dynamique locale mais aussi nationale de recherche. Cette contribution dépasse la dimension proprement locale de leur insertion géographique, pour deux raisons analytiquement distinctes : l'une tient au rayonnement possible de chaque IEA ; l'autre tient à la spécificité que confère l'appartenance à un réseau.

---

<sup>12</sup> Les biographies de tous les résidents passés et présents sont disponibles sur le site du RFIEA avec un outil de recherche par institut, promotion, origine géographique, discipline ou thématique de recherche.

### 3.5 Un mise en réseau porteuse de synergies

Le Réseau français des instituts d'études avancées (RFIEA) a été créé en 2007 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sous la forme d'une fondation de coopération scientifique. Il est le seul RTRA pluridisciplinaire pour les SHS et il est multi-site dans la mesure où il met en réseau les IEA d'Aix-Marseille, de Lyon, de Nantes et de Paris. Le RFIEA est un lieu de coordination, d'échanges et de structuration des débats entre IEA et un mode d'institutionnalisation de leur coopération. Il assure plusieurs missions importantes :

- il garantit le développement des IEA en conformité avec les critères d'excellence (le réseau a pour fonction de cofinancer, d'évaluer et de réguler le développement des instituts) ;
- il assure la cohérence de la politique nationale de développement des IEA (en s'assurant de la valeur ajoutée des instituts et de leur complémentarité avec les politiques d'invitation de chercheurs étrangers des établissements sur chaque site et en France) ainsi que de l'inscription dans les objectifs de la SNRI ;
- il contribue à l'insertion internationale des IEA dans les grands réseaux mondiaux (notamment ceux qui regroupent les grands instituts européens et internationaux qu'il coordonne ou auxquels il participe aux instances dirigeantes, cf. encadré ci-dessous).

#### Encadré 3 : L'action internationale du RFIEA au service de l'attractivité

Le RFIEA renforce cette internationalisation en facilitant l'insertion des IEA dans les réseaux mondiaux d'IEA et la collaboration avec les grandes institutions européennes et internationales. C'est dans cette perspective qu'a été conçu et coordonné un programme de mobilité internationale de chercheurs dans 14 IEA européens (évalué comme un des trois meilleurs projets de l'appel COFUND de la Commission européenne en 2009 et soutenu à hauteur de 2m€) et qu'est assurée depuis trois années la direction exécutive du réseau NETIAS qui rassemble 17 IEA en Europe.

Le RFIEA joue un rôle important depuis 2010 dans la structuration de deux réseaux mondiaux émergents *University-based Institutes for Advanced Study* (UBIAS) et *World Institutes for Advanced Study* (WIAS), pour ce dernier en tandem avec l'université Fudan de Shanghai. Il a développé des collaborations avec le *Consortium of Humanities Centers and Institutes* (CHCI) et le *Social Science Research Council* (SSRC), importants réseaux nord-américains spécialisés dans le domaine des humanités et des sciences sociales. En outre, les potentiels de collaboration sont régulièrement discutés avec les responsables de la Fondation européenne de la Science (ESF), du Conseil européen de la Recherche (ERC) et d'*All European Academies* (ALLEA) pour tirer parti des dispositifs de financement européen. Enfin, des contacts ont été pris pour explorer le potentiel de collaboration avec des structures fédérales allemandes qui dispose également d'un puissant réseau d'IEA.

Le LABEX obtenu en 2012 renforce la capacité d'invitation des IEA et accompagne la poursuite de la construction du dispositif IEA/RFIEA de manière à ce qu'il atteigne son plein potentiel à partir de l'année académique 2015-2016. A cette date, les cofinancements réunis auprès des établissements et des collectivités territoriales, associés aux moyens du RFIEA et du LABEX, permettront de déployer une politique d'invitation de près de 700 mois/chercheurs et de produire un impact significatif sur les SHS françaises. Ce soutien financier, qui devra être augmenté puis pérennisé, contribuera à donner aux IEA français les moyens aux IEA d'affronter la concurrence internationale sur le marché de la mobilité de chercheurs à haut potentiel.

L'inscription du dispositif IEA/RFIEA comme élément moteur de la nouvelle infrastructure en SHS « NEFIAS (Network for Internationalising Advanced Science) » par le MESR en juillet 2012 devrait permettre :

- d'accueillir en son sein les nouveaux instituts (notamment ceux créés récemment à Toulouse et à Strasbourg et soutenus dans le cadre des Investissements d'avenir<sup>13</sup>) répondant aux principes et aux conditions énoncés dans la charte du RFIEA aux fins d'amplifier la dynamique d'attraction internationale ;
- de devenir un acteur majeur de l'attractivité scientifique ainsi qu'un interlocuteur pour les acteurs de la mobilité internationale sortante de la recherche française (une internationalisation réussie de la recherche « *is a two-way bridge* » comme le souligne le *World Science Report*, 2010).

### 3.6 Vers un développement de l'attractivité de la recherche française

Le développement des instituts d'études avancées en France ne saurait bien évidemment constituer la seule innovation d'envergure en matière d'attractivité en SHS au cours des dernières années. De nombreuses initiatives ont été développées au niveau individuel ou collectif pour renforcer l'attractivité des établissements et des organismes ainsi que des regroupements sur site ou thématiques. Nous souhaiterions conclure cette partie en soulignant trois réalisations qui semblent particulièrement pertinentes et dont les caractéristiques d'organisation et de structuration peuvent être utiles pour la capacité future des institutions françaises en SHS à être attractives au plan européen et international. Seront donc brièvement décrites la Fondation Jean-Jacques Laffont – *Toulouse School of Economics*, la fondation *Paris School of Economics* ainsi que le Collège d'étude mondiale porté par la Fondation Maison des sciences de l'homme au sein du PRES HESAM et de l'IDEX Paris Novi Mundi.

---

<sup>13</sup> Le concept d'IEA est particulièrement attractif en France puisque deux nouveaux instituts ont été lancés en 2011/12. Il s'agit d'une part de l'*Institute for Advanced Study of Toulouse* (IAST) fondé sous l'égide de la Fondation Jean-Jacques Laffont – *Toulouse School of Economics*. Cet institut bénéficie d'un soutien financier important en tant que laboratoire d'excellence depuis 2011. Il s'agit d'autre part du *Strasbourg Institute for Advanced Study* (SIAS) dont la création figure en bonne place parmi les grandes initiatives scientifiques qui ont valu à l'université de Strasbourg d'obtenir les financements en tant qu'Initiative d'excellence en 2011.

## ***La Fondation Jean-Jacques Laffont et l'Ecole d'Economie de Toulouse (TSE)<sup>14</sup>***

L'Ecole d'économie de Toulouse (TSE), composante de l'Université Toulouse 1 Capitole, est devenue en quelques années l'un des meilleurs centres de recherche en sciences économiques du monde. Le classement REPEC de l'université de Connecticut place TSE à l'été 2012 en 10<sup>ème</sup> position mondiale, en progression d'une dizaine de place en quelques années et au 1<sup>er</sup> rang pour l'économie industrielle<sup>15</sup>. Cette école est adossée depuis la création du RTRA TSE à la Fondation Jean-Jacques Laffont, la mettant en réseau avec le CNRS, l'INRA et l'EHESS. La communauté TSE se compose aujourd'hui de 160 chercheurs et enseignants-chercheurs, d'une centaine de doctorants et d'une cinquantaine d'ingénieurs, techniciens et administratifs. Avec la création de l'Ecole TSE, en lieu et place de la faculté d'économie, en septembre 2011, il convient d'ajouter à cet ensemble les 2.000 étudiants, de L1 à M2, qui portent désormais les couleurs de TSE.

Outre l'Université Toulouse 1 Capitole, principal pourvoyeur de moyens, le CNRS et l'INRA et, à un degré moindre l'EHESS, qui contribuent au développement de TSE, les deux autres vecteurs en sont l'Institut d'Economie Industrielle (IDEI) qui met en œuvre des contrats de recherche avec des entreprises, nationales et internationales, et la Fondation Jean-Jacques Laffont, qui collecte des fonds auprès d'entreprises mécènes. La dynamique des financements provenant de l'IDEI et la pérennité de ceux de la Fondation se complètent harmonieusement pour créer un modèle partenarial original, qui contribue fortement à la montée en puissance de la communauté scientifique de TSE.

Afin d'installer durablement le pôle toulousain parmi les meilleures universités mondiales en économie, la fondation mène une politique centrée sur les axes suivants :

- flexibilisation des stratégies de recrutement et capacité à faire des offres attractives pour attirer des chercheurs de haut niveau exerçant à l'étranger ;
- renforcement de la capacité de production en recherche par un programme d'incitation à la recherche de haut niveau, par la création de chaires internationales et de bourses doctorales ;
- amélioration de la gouvernance du pôle, notamment par la création d'organes de pilotage et de programmes d'évaluation, par l'animation et la coordination des stratégies, et par le renforcement de la gestion des ressources humaines.

Cette dynamique a permis à TSE de se faire une place dans le très concurrentiel « *job market* » mondial des jeunes économistes : les campagnes de recrutement 2010 et 2011 ont permis à huit économistes juniors de rejoindre TSE, en provenance d'universités prestigieuses (Harvard, Stanford, Northwestern, MIT, Yale, Columbia ou Duke). TSE attire des chercheurs seniors, provenant eux aussi des meilleurs laboratoires mondiaux, qui viennent renforcer les équipes de TSE et accélèrent sa montée en puissance scientifique et son rayonnement international.

---

<sup>14</sup> Cette section s'appuie sur le rapport d'activité de la fondation Jean-Jacques Laffont – TSE pour l'année 2011.

<sup>15</sup> <http://ideas.repec.org/top/top.econdept.html>

### ***Paris School of Economics (PSE)***<sup>16</sup>

PSE-École d'économie de Paris a pour vocation première de fédérer, animer et assurer le rayonnement d'une vie scientifique de niveau mondial, susceptible de retenir ou d'attirer en France les meilleurs chercheurs. En quelques années (depuis sa création en 2006), PSE a réussi son pari de s'établir comme l'un des centres reconnus d'excellence de la recherche et de l'enseignement en science économique. Née d'une structure institutionnelle complexe, filiale et vitrine commune de plusieurs établissements parisiens prestigieux (notamment l'École normale supérieure, l'École des hautes études en sciences sociales, l'université de Paris 1 et l'École des Ponts), elle a su trouver sa place tout en poursuivant les objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés avec ses membres fondateurs, en termes de visibilité, d'attractivité et d'excellence.

La visibilité recherchée sur le plan international est maintenant acquise : PSE figure aujourd'hui au 20e rang des départements d'économie et assimilés dans le monde et au 4e rang des non-américains. La politique d'attractivité internationale semble donc avoir porté ses fruits en un petit nombre d'années:

- à la rentrée académique 2010/2011, huit économistes internationaux ont rejoint PSE dans le cadre des différents programmes d'accueil (postes seniors, postes juniors, chaires d'excellence) en provenance de l'Université Carlos III de Madrid, de la London School of Economics, d'HEC Lausanne, de la New Economic School de Moscou, de l'University of California (Davis), de Duke University et de Johns Hopkins University.
- Dans le cadre du DIMeco, l'un des 14 domaines d'intérêt majeur mis en place par la région Île-de-France, PSE bénéficie d'un appui financier permettant la conduite d'un dispositif d'invitations de chercheurs étrangers de niveau international et de chercheurs français de renom installés à l'étranger. Ces échanges permettent de nouer des liens durables entre membres de la communauté scientifique internationale et, à l'échelle francilienne, nourrissent la vie intellectuelle via les séminaires, formations, travaux collectifs. Au cours de l'année académique 2010-2011, 9 chercheurs étrangers de haut niveau ont séjourné à PSE.
- Les programmes de master et doctorat ont vu le nombre de leurs candidats doubler, 30 % d'entre eux venant d'universités étrangères.

### ***Le Collège d'études mondiales (CEM)***<sup>17</sup>

Le Collège d'études mondiales est un institut de recherche créé en 2011 à l'initiative de la Fondation Maison des sciences de l'homme. Son objectif est de réunir à Paris les conditions favorables au développement de programmes scientifiques innovants en attirant des chercheurs étrangers de haut niveau ou en gardant dans la capitale des

---

<sup>16</sup> Cette section s'appuie sur le rapport d'activité de la fondation *Paris School of Economics* pour l'année 2011.

<sup>17</sup> Cette section s'appuie sur une note de présentation du Collège d'études mondiales qui a été diffusée auprès des partenaires fondateurs du PRES HESAM en juin 2012.



chercheurs français sollicités pour une expatriation durable. Le cadrage scientifique du Collège est centré sur le changement culturel et la justice sociale, en abordant ces questions en sortant résolument du « nationalisme méthodologique » et en tentant de « penser global » les grandes transformations et les nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines et leurs acteurs, individuels et collectifs. L'originalité du Collège tient à la volonté d'aborder dans un seul mouvement les progrès de la mondialisation, les normes, les valeurs, l'éthique que mettent en cause mais aussi que produisent la fragmentation culturelle et religieuse et la diversité, ainsi que le renforcement des injustices sociales et les représentations qui en procèdent.

Le Collège d'études mondiales propose une organisation originale qui conjugue deux exigences de la vie scientifique de haut niveau en SHS : assurer la mobilité internationale des chercheurs et leur garantir une certaine stabilité, permettant de développer la production de savoirs renouvelés sans pour autant figer leur position institutionnelle. Il s'appuie donc sur des « chaires de recherche » confiées, pour des périodes de quatre ans, à des chercheurs de haut niveau. Chaque chaire dispose, en fonction de ses besoins, de contrats post-doctoraux, d'invitations de chercheurs pour des séjours de courte ou moyenne durée ainsi que de la possibilité de portage ou d'hébergement de financements de recherche. En juin 2012, une douzaine de chaires étaient déjà en fonctionnement avec des titulaires de premier plan occupant des postes dans les plus grandes universités internationales (notamment *Princeton University*, *University of Berkeley*, *New School for Social Research*, université de Montréal, université de Dakar). Les activités du Collège incluent également l'accueil d'initiatives de recherche ainsi que de séminaires, de conférences et de congrès.

Le Collège d'études mondiales est au croisement d'importants partenariats scientifiques et institutionnels, français et internationaux, à partir du pôle francilien d'excellence en sciences humaines et sociales que représente le PRES HESAM. En articulant innovation scientifique, mobilité internationale et flexibilité institutionnelle, il offre un cadre répondant aux standards internationaux les plus exigeants. Initiative centrale de la rénovation de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme qui y consacrerait des moyens significatifs et croissants dans les prochaines années, le Collège d'études mondiales contribuera à renforcer l'attractivité de la capitale française.

Toutes ces initiatives montrent que, sur la base d'un projet scientifique de niveau international, la qualité matérielle et intellectuelle des conditions de résidence ainsi que la souplesse de gestion des institutions d'accueil (nature des contrats de travail, possibilité d'aligner les rémunérations sur les standards internationaux, flexibilité des règles budgétaires...) sont décisives. A ce titre, le portage par des fondations associées à des établissements, des instituts ou des organismes scientifiques constitue assurément un avantage important dont il est nécessaire de tirer tous les enseignements en matière d'attractivité internationale. Ces dispositifs ne doivent néanmoins pas être coupés du reste du système d'enseignement supérieur et de recherche français, et ne constituer que des exceptions marginales. Ils doivent au contraire constituer de puissants **moteurs d'internationalisation et d'excellence au bénéfice des sites qui les accueillent et des disciplines dans lesquelles ils interviennent.**

Un soutien à ces initiatives doit être renouvelé pour confirmer leurs premiers succès tout en s'assurant de leur large rayonnement national et international. Le développement de nouvelles initiatives dans d'autres disciplines des SHS ou au croisement de disciplines (au sein des SHS ou en interaction avec les sciences de la matière, de l'univers ou du vivant) doit également être envisagé pour renforcer plus avant l'attractivité internationale de la recherche de notre pays.

## RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux de notre groupe sur l'internationalisation de la recherche dans le domaine des SHS, il nous semble possible de formuler six recommandations. Si elles sont d'importances inégales quant aux effets attendus, il n'en demeure pas moins que, dans tous les cas, le groupe a eu le souci du pragmatisme et de la faisabilité. Elles sont présentées en allant des recommandations les plus générales aux plus spécifiques.

### **Recommandation 1: Modifier pour l'enseignement supérieur le champ d'application de la Loi Toubon.**

Si l'on accepte le fait que le français n'est pas, sauf exception, la langue qui permet aux scientifiques dans le monde de communiquer entre eux, plusieurs raisons nous amènent à considérer que la Loi Toubon est un frein à l'internationalisation de la recherche française en SHS, et que son application doit être assouplie dès les premières années de licence. L'apprentissage des langues étant ce qu'il est dans notre système éducatif, croire que l'unique solution est d'augmenter le volume horaire des cours de langues dispensés en licence et en master est sans doute une illusion. Une voie alternative consiste, dès la première année, à **enseigner quelques matières fondamentales directement dans la langue la plus utilisée dans la communauté scientifique internationale de la discipline considérée**. Intégrer dans les cursus de formation des cours, d'abord ponctuels en licence, puis des cursus complets en master et doctorat dans la langue qu'utilisent les chercheurs dans les colloques internationaux et les principales revues du domaine devrait très vite permettre d'évoluer sur trois plans :

- 1- Améliorer le niveau en langue de spécialité des étudiants français, et particulièrement de ceux qui se destinent à la recherche, sans avoir à alourdir la charge d'enseignement.
- 2- Attirer davantage d'étudiants étrangers dans nos cursus et permettre ainsi un accroissement des échanges intra-européens et extra-européens. La mise en place de cursus en anglais dès la licence, par exemple, permet la création de doubles diplômes européens très appréciés dans les entreprises à vocation internationales et fortement demandés chez les étudiants.
- 3- Développer dans nos établissements des politiques de recrutement d'enseignants-chercheurs sans discrimination sur la maîtrise de la langue française ; élargir ainsi considérablement le vivier tout en incitant à la mobilité. Accroître la présence des universités françaises sur le marché international du recrutement des enseignants-chercheurs est une voie, sans doute, déterminante pour accroître le rayonnement de la France dans la production des connaissances en SHS.

## **Recommandation 2 : Favoriser, sous certaines conditions, la mobilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs**

Encourager la mobilité des chercheurs, véritable serpent de mer des analyses sur la recherche en SHS, nécessite un regard renouvelé si on veut sortir des sentiers battus. Une aide à la mobilité mal maîtrisée peut contribuer à faire s'expatrier nos meilleurs chercheurs au lieu de les attirer ou de les retenir dans nos établissements. Plusieurs dispositifs d'aide ayant déjà été utilisés, il conviendrait dans un premier temps de les évaluer finement. En matière de mobilité sortante en particulier, un audit des UMIFRE et des EFE pourrait être réalisé pour mesurer leur efficacité par rapport à d'autres mécanismes de soutien à la mobilité internationale des chercheurs français.

En ce qui concerne la mobilité des jeunes, la politique qui consiste à proposer des contrats post-doctoraux pluriannuels est une voie qui est encore très peu utilisée dans le domaine des SHS et qui gagnerait à être encouragée. Mais faut-il le faire de façon symétrique pour les entrants et pour les sortants ? De notre point de vue, **il convient de distinguer ce qui relève de l'attractivité de nos centres de recherche, de ce qui relève de la fidélisation de nos meilleurs chercheurs.**

Il est clair que nos centres de recherche doivent proposer aux jeunes chercheurs prometteurs des **contrats de post-doc** pour qu'ils viennent s'installer, en quelque sorte, à l'essai dans nos établissements. Etre attractif en proposant des contrats adaptés aux attentes des chercheurs à haut potentiel est indispensable si on veut développer une « mobilité entrante ». Mais il y a aussi une forte attente pour des contrats de post-doc aux jeunes chercheurs de nos établissements afin qu'ils partent compléter leur formation dans d'autres équipes à l'international. Cette « mobilité sortante » doit être menée avec prudence, au risque de mettre en place une aide à l'expatriation qui contribuera à faire partir nos meilleurs chercheurs dans des universités qui feront tout pour les garder, si elles repèrent chez eux un potentiel intéressant. Le financement de post-docs pour compléter une formation à la recherche dans un autre établissement ne devrait être accordé que sur la base d'un **engagement du bénéficiaire** à revenir pendant une durée minimale de 3 ans ou sinon à rembourser l'intégralité du contrat.

Pour ce qui est de la mobilité sortante des seniors, la chose est un peu différente. C'est un domaine dans lequel, globalement, les établissements français sont en retard sur beaucoup d'autres. Le constat n'est pas nouveau : les Français se trouvent dans une situation de désavantage par rapport à leurs collègues européens ou nord-américains lorsque sont considérées les conditions matérielles ainsi que la fréquence des congés sabbatiques qui leurs sont proposés. Il apparaît donc souhaitable de renforcer les sommes allouées aux **congés sabbatiques** des enseignants-chercheurs et d'en faire de façon explicite un des critères de progression de carrière. De nouvelles formules, comme celle du **transfert du compte d'épargne-temps** alimenté par le cumul d'heures complémentaires payées en temps et non en rémunération afin de favoriser la mobilité professionnelle, pourraient être envisagées.

Enfin, la **mobilité entrante des chercheurs étrangers (brain-drain) ou expatriés (reverse brain-drain)** pose des problèmes plus complexes car ils sont multifactoriels : niveau de rémunérations ; transférabilité des cotisations retraites ; environnement de travail ; système de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheurs ; etc... Malgré

cela, depuis quelques années, certains établissements ont montré qu'il est possible, dans nos domaines des SHS, de faire venir ou revenir des chercheurs de très haut niveau : Université de Toulouse 1 Capitole, Sciences-Po Paris, EHESS. De ce point de vue, l'autonomie des universités et les aides nationales et européennes aux financements de la recherche (RTRA, Labex, ERC) ont permis de mettre en place des dispositifs qui permettent de traiter les questions de façon globale et finalement assez satisfaisante si on en juge les résultats.

Une façon importante d'accroître cette dynamique pourrait consister à **renforcer le dispositif IEA/RFIEA** créé en France en 2007. Il conviendrait également de développer les synergies institutionnelles et scientifiques autour de ce dispositif en associant les principaux acteurs français de l'internationalisation des SHS, dans le cadre de la nouvelle infrastructure de recherche NEFIAS que le MESR a décidé, en juillet 2012, de promouvoir.

### **Recommandation 3 : Développer l'attractivité internationale de nos établissements.**

L'attractivité est une question centrale qui nécessite une approche multivariée et amène à conjuguer plusieurs types d'efforts. Au fond, c'est à une véritable démarche marketing sur chaque site universitaire qu'il faudrait se livrer, sur la base d'une analyse des forces et des faiblesses de chacun et des stratégies qu'il entend mener. Nous n'aurons pas ici la prétention d'apporter des solutions sur tous les aspects de cette question, mais d'avantage d'esquisser quelques pistes générales qui pourrait nourrir l'analyse de tous.

Sur la question des droits d'inscription dans les universités tout d'abord. Il faut reconnaître que la France, malgré des frais de scolarité parmi les plus bas de l'OCDE, n'a pas été, jusqu'à maintenant, dans le groupe des pays les plus attractifs. Comme nous l'avons montré, les destinations privilégiées ont été le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique. Sur le plan international, la quasi gratuité des études n'est donc pas une variable déterminante dans les choix des étudiants. Deux conséquences peuvent être tirées de ce constat :

1. les pays qui attirent le plus sont ceux qui ont généralisé les ***cursus en langue anglaise*** dans leur offre de formation (*cf. recommandation 1 supra*) ;
2. le ***coût réel des formations*** dispensées en langue anglaise à destination des étudiants étrangers pourrait être répercuté sans risque de baisse des effectifs sur les frais d'inscriptions demandés aux étudiants étrangers. Cette mesure devrait inciter les universités à monter de tels programmes (*cf. recommandation 4 infra*).

Sur la question de la communication et des signaux qu'envoient nos établissements, à la communauté internationale ensuite. Deux variables sont particulièrement observées par nos partenaires et potentiels partenaires étrangers : les certifications qualité et les classements internationaux en matière de production scientifique.

La question de **la certification qualité** des établissements est déjà largement identifiée et encouragée par le MESR et nous ne serions trop recommander de continuer dans cette voie.

La question de la position des établissements Français dans **les classements internationaux** est plus délicate. Le classement de Shanghai permet de constater chaque année que c'est une vraie question qui fâche. Pour autant rien ne sert de casser le miroir et toute image de nos forces et faiblesses, dès lors qu'elle est communément utilisée, doit être travaillée pour qu'elle traduise au mieux la situation réelle de notre système de formation et de recherche. Connaître les règles du jeu pour s'en servir au mieux est sans doute une attitude préférable à celle qui consiste à vouloir ignorer ou discréditer le ou les outils de comparaison qu'utilisent nos partenaires.

Comme nous l'avons noté, dans le domaine des SHS plus que dans d'autres, il serait nécessaire de disposer de **données bibliométriques** par discipline pour que notre effort de recherche soit valorisé. Nous pourrions aussi fournir le pourcentage de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui dirigent des projets européens ou internationaux, qui publient dans les grandes revues internationales et/ou qui sont engagés dans les comités éditoriaux de ces revues, ou encore qui participent activement dans les instances dirigeantes des grandes sociétés savantes internationales.

Ces données sont encore inexistantes ou très fragmentaires. Un effort devrait être consenti pour les développer, les consolider et les centraliser. **L'Alliance Athéna pourrait être mobilisée** pour cela. Ce sont ces mesures, à condition qu'elles soient faites avec rigueur et sans distorsion, qui permettraient de donner le crédit international dont manque aujourd'hui certaines disciplines des SHS.

Enfin, un aspect très important de l'attractivité de nos établissements dépend de l'offre qu'ils peuvent faire pour attirer et fidéliser les meilleurs chercheurs. Si la question de la rémunération est importante, ce n'est pas la seule variable. Il faut raisonner en termes de « **reconnaissance globale** » en intégrant, à côté du niveau de rémunération : le type d'emploi proposé et les perspectives de carrières, l'environnement de travail, les moyens humains et les moyens matériels mis à disposition. Ainsi, plusieurs évolutions peuvent être envisagées pour aider les établissements à développer leur attractivité internationale et, corrélativement, à limiter les pratiques d'endo-recrutement :

- 1- **Valoriser davantage les expériences internationales** qu'elles ne le sont à l'heure actuelle dans les pratiques de reclassements.
- 2- **Diversifier la nature des emplois** qui sont proposés aux jeunes chercheurs pour mieux répondre aux attentes et mieux s'aligner sur l'offre des meilleures universités européennes. À côté des emplois classiques de fonctionnaires, il faut pouvoir proposer des emplois temporaires qui répondent, pour leur bénéficiaires, à des logiques de carrières différentes : post-docs ; *tenure-tracks*. Ces contrats, qui devraient faire partie de la panoplie habituelle des établissements, permettent de prendre en compte le fait que le plus souvent les jeunes chercheurs à haut potentiel ne sont pas à la recherche d'emplois de fonctionnaires français et conçoivent leur carrière d'enseignants-chercheurs en deux périodes : celle de l'acquisition de compétences en multipliant les séjours dans des équipes de haut niveau ; puis, avec ce bagage, celle de la titularisation et de la direction de recherche dans les meilleures universités possibles.

- 3- Pour les recrutements de seniors, **construire des « chaires environnées »** qui, à côté de l'emploi du titulaire, mettent à disposition un ou deux emplois de post-doc et un contrat doctoral par an, le tout avec un budget de recherche pour faire fonctionner la chaire. Ce type de chaire existent déjà dans le système Français, au CNAM en particulier, mais sont quasiment inexistantes dans les universités. Comme elles représentent un coût relativement lourd, elles pourraient être construites dans le cadre des UMR par une collaboration entre organismes de recherche et université.

Une difficulté particulière qui pèse sur notre attractivité est la conséquence d'un mode de recrutement inadapté, dans certaines disciplines, au contexte international. En effet, notre système de recrutement des chercheurs et enseignants-chercheurs a été conçu au sortir de la seconde guerre mondiale avec un système de qualification et un calendrier que ne tenaient compte que des contingences françaises. Si les contraintes de calendrier se sont relâchées ces dernières années, le système de qualification et la nature des emplois proposés n'ont guère évolué et apparaissent pour le moins peu adaptés à des recrutements internationaux.

On aurait pu attendre du processus de Bologne qu'il contribue à mettre en place un marché de l'emploi européen pour les chercheurs, assorti d'une harmonisation des statuts. Il faut reconnaître que la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas bousculé les pratiques dans ce domaine, laissant se débrouiller les jeunes chercheurs qui veulent avoir une carrière internationale, au gré des réseaux qu'ils peuvent pénétrer et au hasard des rencontres. L'Europe en général, et la France en particulier, auraient sans doute beaucoup à gagner à **structurer un marché de l'offre par discipline** pour ne pas laisser le champ libre aux universités nord-américaines, pour renforcer son attractivité et pour limiter les pratiques d'endo-recrutements des jeunes chercheurs. Si la France prenait des initiatives dans ce sens, elle aurait sûrement un accueil favorable auprès de bon nombre d'universités et d'organismes de recherche européens qui appellent cette structuration et cette transparence de leurs vœux.

#### **Recommandation 4 : Favoriser la mobilité internationale des étudiants dès le début des parcours académiques**

Donner la possibilité dès la licence de dispenser des cours dans une autre langue que le Français devrait s'accompagner d'une politique d'incitation à la construction de parcours internationaux de formation. Le cadre Erasmus a ouvert la voie, mais on en connaît aujourd'hui les limites. Il est souhaitable d'aller plus loin en incitant les établissements Français à construire des cursus internationaux plus complets. Trois voies peuvent être explorées :

1. Encourager la construction de  **doubles diplômes internationaux**  en licence et en master.

Les universités les plus tournées vers l'international se sont déjà lancées dans ce type de programmes mais l'offre est globalement très en deçà de la demande et des besoins d'ouverture de nos établissements. Avec le processus de Bologne et

l'harmonisation des cursus LMD et des crédits ECTS, le cadre administratif existe en Europe. Sur ces bases il n'est guère plus compliqué de construire des cursus identiques avec les autres pays. Dès lors comment expliquer que l'offre soit encore aussi réduite ? Il nous semble que le montage de doubles diplômes avec une université partenaire bute souvent sur deux difficultés : la garantie qu'apporte chacun des établissements en termes de niveau et de qualité des prestations fournies ; la charge administrative et les coûts spécifiques à ce type de programmes.

La première difficulté peut se lever dès lors qu'existent soit une certification reconnue, soit un classement objectif des universités. Une politique volontariste visant à encourager les établissements du domaine SHS à se lancer dans une démarche de certification qualité pourrait contribuer à combler le retard qu'ils affichent sur ce plan par rapport à beaucoup d'autres pays européens, déjà très habitués à choisir leurs partenaires en fonction de ce type de critères objectifs. Sur le plan des classements internationaux beaucoup de choses existent et d'autres sont à améliorer. C'est un sujet qui dépasse le cadre national. L'Alliance Athéna pourrait apporter sa pierre à l'édifice Européen qui se dessine sur ce sujet.

La question des coûts relativement importants que nécessite ce type de programme pourrait être résolue sans avoir à accroître le budget de fonctionnement des universités. Il faudrait pour cela que les établissements aient la possibilité de faire payer aux étrangers qui viennent dans ces programmes des droits d'inscription en fonction du prix coutant et non des tarifs que payent les étudiants français. L'Angleterre applique déjà ce principe de double tarification (nationaux et autres nationalités). La France, pays en Europe dans lequel les droits d'inscription sont le plus éloignés du coût réel de la formation, pourrait considérer que le budget de l'Etat ne doit subventionner des étudiants étrangers qui viennent juste pour obtenir un diplôme et n'ont pas vocation à rester davantage dans le pays.

## 2. Aider à la construction de **réseaux européens de formations doctorales** en SHS.

Quelques rares cas de réseaux européens de formations doctorales existent<sup>18</sup>. Le développement de ces réseaux dans les domaines des SHS pourrait servir de base pour monter de véritables programmes doctoraux européens. Ils permettraient : de faciliter l'organisation d'ateliers internationaux destinés aux thésards du réseau ; de mettre en place un système croisé d'échanges pour développer la mobilité des doctorants entre les équipes d'accueil du réseau (séjours de 1 à 2 semestres) ; de promouvoir la création de diplômes doctoraux européens dans certaines disciplines qui seraient délivrés sous certaines conditions par un « conseil des études doctorales » du réseau.

On peut attendre de ces dispositifs un accroissement du niveau moyen des thèses, un élargissement des possibilités de recrutement de nos jeunes chercheurs et la constitution spontanée de réseaux européens de chercheurs, propices au développement des échanges et à la mise en place de programmes internationaux de

---

<sup>18</sup> On peut citer par exemple le réseau ENTER qui favorise la mobilité des étudiants en doctorat par des échanges entre les universités de Barcelone, Bruxelles, Londres, Stockholm, Mannheim, Tilburg et Toulouse 1.



recherche. Sur tous ces plans, Athéna pourrait jouer un rôle moteur en y consacrant les moyens *ad-hoc*.

### **Recommandation 5 : Renforcer le dispositif d'accompagnement au montage de projets européens individuels ou collectifs**

Il existe un risque de fracture au sein de la communauté scientifique des SHS qui peut véhiculer envie, dédain ou opposition des uns envers les autres. Comment maintenir des ponts et faire en sorte que l'ensemble de la communauté des chercheurs puisse participer à des programmes de recherche internationaux tout en s'intégrant dans des équipes et des réseaux ? Deux actions pourraient y contribuer.

Tout d'abord, nombre d'établissement à dominante SHS n'ont pas dégagé les ressources nécessaires pour développer un savoir faire dans le montage de projets européens : ERC, COST, ESF, ERA-NETS.... Les PRES peuvent permettre de pallier cette insuffisance mais l'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas, loin s'en faut. Une solution alternative pourrait être la création de cellules de coordination et d'appui régionales qui mutualiseraient les moyens que les établissements et les organismes y consacrent sur un même bassin. ***Les MSH pourraient jouer ce rôle.***

Il conviendrait aussi de mettre en place au niveau national une **cellule de coordination** efficace, sur le modèle de ce qui existe dans d'autres grands pays européens, et notamment aux Pays-Bas (ce qui explique sans doute en grande partie les succès étonnants des chercheurs néerlandais dans les réponses aux appels d'offres européens), pour répondre précisément aux nombreuses questions d'ordre administratif et gestionnaire que se posent les candidats à des projets européens. La France dispose bien de structures destinées à cet effet, mais elles sont éparpillées et on a encore une fois affaire à un millefeuille institutionnel qui décourage bien des initiatives. ***Cette cellule de coordination pourrait être assurée par l'Alliance Athéna ou par la DGRI du MESR.***

### **Recommandation 6 : Encourager les partenariats et coéditions de revues ou d'ouvrages avec les grandes maisons européennes et internationales**

Encourager la mobilité des étudiants et des chercheurs et leur présence dans les réseaux internationaux est indispensable, mais il est aussi possible de renforcer la présence de la recherche française par une meilleure diffusion des travaux menés en France. Quelques mesures relativement peu coûteuses peuvent être envisagées :

- mettre à la disposition des éditeurs ou des presses universitaires un fond de soutien pour prendre en charge une partie des coûts engendrés par une coédition ou un partenariats avec des grands éditeurs européens et internationaux ;
- agir de façon concertée pour que les revues nationales bénéficient des réseaux de distribution internationaux.

## REFERENCES

« *Knowledge, networks and nations : Global scientific collaboration in the 21st century* », rapport publié par la Royal Society, Londres, mars 2011, 114 pages.

[http://royalsociety.org/uploadedFiles/Royal Society Content/Influencing Policy/Reports/2011-03-28-Knowledge-networks-nations.pdf](http://royalsociety.org/uploadedFiles/Royal_Society_Content/Influencing_Policy/Reports/2011-03-28-Knowledge-networks-nations.pdf)

« *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation des chercheurs* »), rapport de l'Académie des sciences du 17 janvier 2011, 67 pages.

<http://www.academie-sciences.fr/activite/rapport/avis170111.pdf>

« *Pour des sciences humaines et sociales au cœur du système d'enseignement supérieur et de recherche* », rapport du Conseil pour le développement des humanités et des sciences sociales remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris, octobre 2010, 111 pages. Chapitre 6 « Internationalisation de la recherche en SHS », pp. 95-103. Rapport-Maurel.

<http://blog.univ-provence.fr/blog/coordination-regionale-paca/lsh/2010/10/13/pour-des-shs-au-coeur-de-l-enseignement-sup-rieur>

« *World Social Science Report 2010 : Knowledge divides* », rapport publié par l'International Social Science Council et l'UNESCO, Paris, juin 2010, 443 pages.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001883/188333e.pdf>

« *Study on mobility patterns and career paths of EU researchers* », rapport remis au directeur général de la Recherche de la Commission européenne, Bruxelles, juin 2010, 443 pages.

[http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/research\\_policies/MORE final report final version.pdf](http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/research_policies/MORE_final_report_final_version.pdf)

« *Ranked Journal List Development* », Australian Research Council, 2010.

[http://www.arc.gov.au/era/journal\\_list\\_dev.htm](http://www.arc.gov.au/era/journal_list_dev.htm)

« *Stratégie nationale de Recherche et d'Innovation* ». Rapport du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris, 2009. 42 pages

[http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/SNRI/69/8/Rapport\\_general\\_de\\_la\\_SNRI\\_-\\_version\\_finale\\_65698.pdf](http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/SNRI/69/8/Rapport_general_de_la_SNRI_-_version_finale_65698.pdf)

« *European Reference Index for the Humanities* », développé par la Fondation européenne de la science (European Science Foundation), Strasbourg 2009, 2011.

<http://www.esf.org/research-areas/humanities/erih-european-reference-index-for-the-humanities.html>

« *Assessing Europe's University-Based Research* », rapport de l'AUBR Expert Group remis au Commissaire Européen, Bruxelles, octobre 2009, 151 pages. Rapport-Mackiewicz

[http://ec.europa.eu/research/science-society/document\\_library/pdf\\_06/assessing-europe-university-based-research\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/assessing-europe-university-based-research_en.pdf)

« *Positioning Humanities Research in the 7th Framework Programme* », rapport de l'Expert Group on Humanities pour la Commission Européenne, Bruxelles, avril 2007. [http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/ssh/rapport\\_Mackiewicz\\_2007\\_en.pdf](http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/ssh/rapport_Mackiewicz_2007_en.pdf)

« *L'état des sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace européen de la Recherche* », rapport à l'attention du Premier ministre, Paris, avril 2002, 373 pages. Chapitres III et IV « La recherche française en SHS en Europe et hors d'Europe » et « L'eupéanisation de la recherche française en SHS », pp. 60-119. [www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000211/0000.pdf](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000211/0000.pdf). Rapport-Godelier

« *Pour une politique des sciences de l'Homme et de la société* », rapport du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, PUF, Paris, 1999, 245 pages. Chapitre II « Internationalisation des pratiques de la recherche », pp. 49-66. <http://media.education.gouv.fr/file/96/7/5967.pdf>. Rapport-Supiot

« La présence des sciences humaines et sociales dans les centres français à l'étranger ». Dossier du département des SHS du CNRS, mai 2001, 34 pages.

« Dossier sur les relations internationales au département SHS », Lettre du Département des SHS du CNRS n° 52, octobre 1998, 52 pages.

## ANNEXE

### Liste des personnalités auditionnées

\*

- Minh-Ha PHAM-DELEGUE, directrice de la DERCI (Direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale) au CNRS - 11 mars 2011
- William CANNELL, conseiller spécial du directeur de la Recherche et de l'Innovation de l'Union européenne - 7 avril 2011
- Nathalie COLLAIN, ingénieur d'études au CNRS, point de contact national pour les SHS à la Commission européenne - 7 avril 2011
- Pierre ENCREVÉ, directeur d'Etudes à l'EHESS, linguiste et spécialiste de la diffusion de la langue française, ancien membre du cabinet du Premier ministre Michel Rocard - 27 avril 2011
- Christine MENGIN, vice-présidente des Relations internationales de l'université de Paris 1 - 17 mai 2011
- Sophie DAVID, chargée de recherche au CNRS, responsable du pôle international au sein du TGE ADONIS - 1<sup>er</sup> juillet 2011

## LISTE DES SIGLES

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
CEA : Commissariat à l'énergie atomique  
CEFC : Centre d'étude français sur la Chine Contemporaine (UMIFRE)  
CIERA : Centre d'études et de recherches sur l'Allemagne  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COST : *European Cooperation in Science and Technology*  
CRCT : Congés pour recherches ou conversions thématiques  
DERCI : Direction Europe de la recherche et de la coopération internationale (au CNRS)  
DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation du MESR  
EHES : Ecole des hautes études en sciences sociales  
ENS : Ecole normale supérieure  
EPST : Etablissements publics à caractère scientifique et technique  
Equipex : Equipement d'excellence  
ERA : *Excellence in Research* (programme australien)  
ERA-NET: *European Research Area Networks*  
ERC : *European Research Council*  
ERIH : *European Reference Index for the Humanities* (programme de l'ESF)  
ESF : *European Science Foundation*  
FNSP : Fondation nationale des sciences politiques  
GDRI : Groupement de recherche international (instrument du CNRS)  
GT : Groupe de travail  
Idex : Initiative d'excellence  
IEA : Institut d'études avancées  
INED : Institut national d'études démographiques  
INRIA : Institut de recherche en informatique et automatique  
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale  
InSHS : Institut des sciences humaines et sociales du CNRS  
Labex : Laboratoire d'excellence  
LIA : Laboratoire International Associé (instrument du CNRS)  
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités  
MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
MSH : Maison des sciences de l'homme  
PICS : Programme international de coopération scientifique (instrument du CNRS)  
PRES : Pôle régional d'enseignement supérieur et de recherche  
RCE : Responsabilités et compétences élargies  
RCN : *Research Council of Norway*, Norvège  
RFIEA : Réseau français des instituts d'études avancées  
RTRA : Réseau thématique de recherche avancée  
SH : *Social sciences and humanities* (nomenclature de l'ERC)  
SHS : Sciences humaines et sociales  
UMI : Unité mixte internationale (structure du CNRS)  
UMIFRE : Unité mixte des Instituts français de recherche à l'étranger (structure du CNRS en cotutelle avec le Ministère des affaires étrangères et européennes)  
USR : Unité de service et de recherche (structure du CNRS)

BE : Belgique  
BR : Brésil  
CA : Canada  
CH : Suisse  
CMR : Cameroun  
CN : Chine  
DE : Allemagne  
EGY : Egypte  
EL : Grèce  
ES : Espagne  
FI : Finlande  
FR : France  
IDN : Indonésie  
IL : Israël  
IND : Inde  
IT : Italie  
JP : Japon  
LB : Liban  
MX : Mexique  
NL : Pays-Bas  
NPL : Népal  
PER : Pérou  
RO : Roumanie  
RU : Fédération de Russie  
SAU : Arabie Saoudite  
SDN : Soudan  
SE : Suède  
SEN : Sénégal  
SYR : Syrie  
TR : Turquie  
UK : Royaume-Uni  
UZB : Ouzbékistan  
ZAF : Afrique du Sud



